

3.1. LES MILIEUX NATURELS : LE PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT DE LA NATURE ¹

3.1.1. AVANT-PROPOS

Dans le Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) de Mons, le GIREA a été chargé de réaliser un diagnostic de la biodiversité, une cartographie du réseau écologique ainsi qu'une approche des caractéristiques paysagères.

Cet état des lieux va servir de base à l'élaboration d'un catalogue de propositions d'actions à établir en concertation avec le partenariat communal.

L'objectif poursuivi n'était pas d'établir un inventaire exhaustif de la biodiversité, objectif illusoire dans le cadre du temps imparti, mais bien de réaliser un diagnostic rapide permettant d'amorcer l'élaboration d'un plan pour améliorer la diversité biologique sur le territoire communal.

Il faut souhaiter que la démarche entamée aujourd'hui se concrétise progressivement par des actions et des initiatives favorables à la conservation de la nature et des paysages, préoccupations majeures du développement durable.

3.1.2. INTRODUCTION

3.1.2.1. CADRE GLOBAL DU P.C.D.N.

La Région Wallonne a souhaité inscrire son avenir dans une perspective de développement durable. Le Plan Wallon d'Environnement pour le Développement Durable qu'elle a adopté en 1995 constitue un des fondements importants de la politique régionale. Son application nécessitera la modification d'un certain nombre de comportements et de façons de faire. Ce plan devra, entre autres, se traduire concrètement par des mesures et des actions qui intégreront des objectifs de conservation à long terme de notre patrimoine environnemental (l'eau, l'air, le sol, les espèces, les milieux naturels, les écosystèmes, les paysages, etc.).

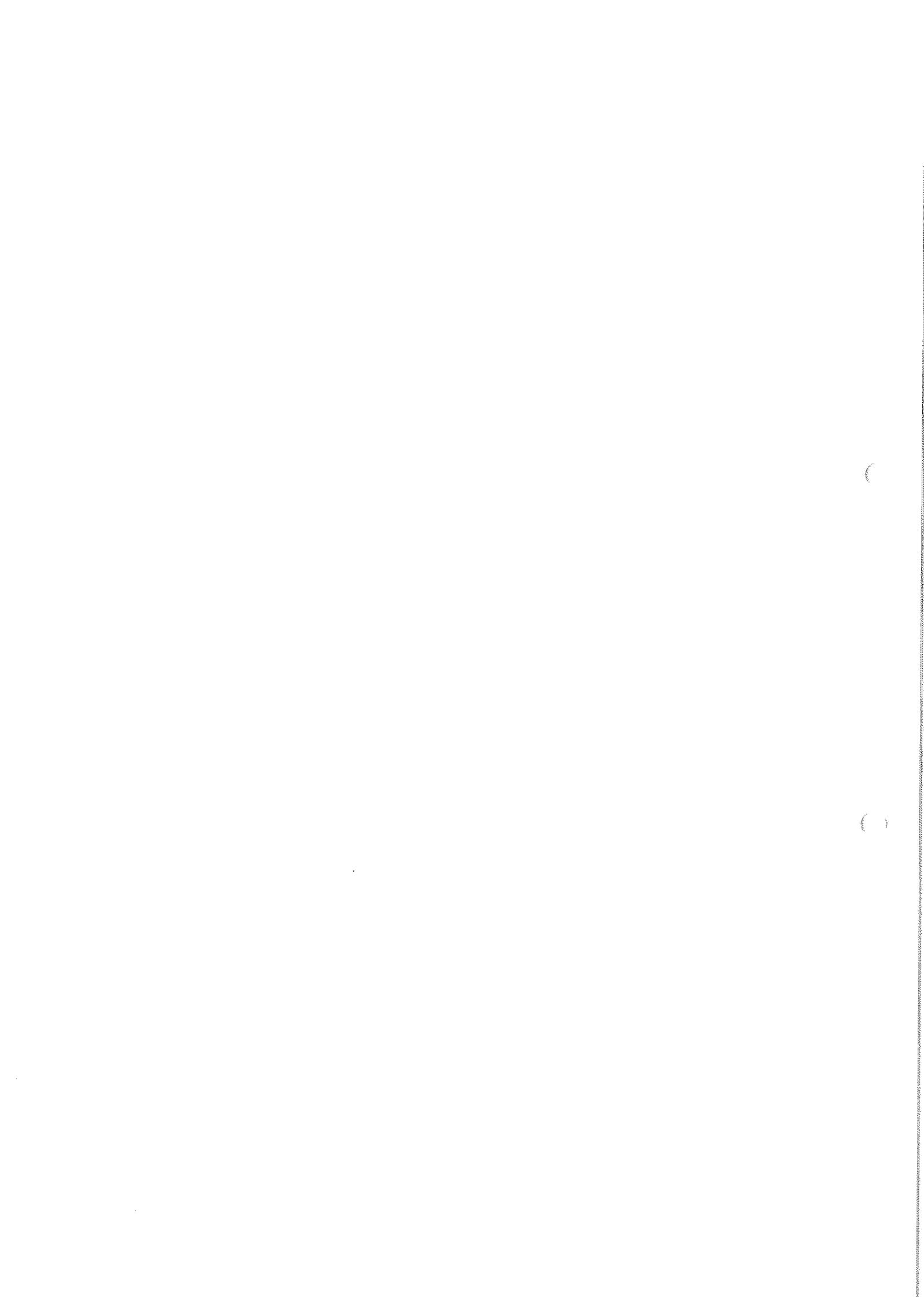
L'initiative de la Région Wallonne pour la réalisation des Plans Communaux de Développement de la Nature (P.C.D.N.) est une des actions prises dans le cadre de ce plan. Elle fait suite à une expérience pilote de "contrats biodiversité" initiée par la Fondation Roi Baudouin au sein de cinq communes en 1993.

3.1.2.2. QU'EST-CE QUE LE P.C.D.N.

Le P.C.D.N. met en oeuvre deux approches essentielles et complémentaires. D'une part, un état des lieux du patrimoine naturel sur l'ensemble du territoire communal et, d'autre part, la mise en place d'une dynamique d'actions qui repose sur un partenariat.

Les diverses menaces qui pèsent sur la nature - et aussi sur notre environnement - ne pourront être levées par la seule démarche du P.C.D.N., mais il s'agit néanmoins d'une importante étape pour la conscientisation et la mobilisation organisées des acteurs locaux en faveur de la nature.

¹ Ce sous chapitre ainsi que la coordination du PCDN est l'oeuvre du GIREA.



Le Plan Communal de Développement de la Nature est un projet qui mobilise les citoyens, les associations, les professionnels, les collectivités locales et les administrations dans des actions de protection et d'amélioration de leurs patrimoines naturel et paysager.

"Les P.C.D.N. ont pour but de préserver et d'améliorer le patrimoine naturel et paysager d'un territoire dans ses composantes physiques et biologiques, tout en respectant et en favorisant le développement économique et social des habitants.

L'idée maîtresse du P.C.D.N., c'est que la sauvegarde de la nature n'est pas seulement une affaire de spécialistes mais qu'elle peut être organisée au niveau local, sur le fond de réseau écologique, à partir d'une concertation entre tous les acteurs concernés" (DELESCAILLE, 1995).

Le P.C.D.N., qui se veut une aventure de longue haleine, se construit par démarches successives (figure 1) :

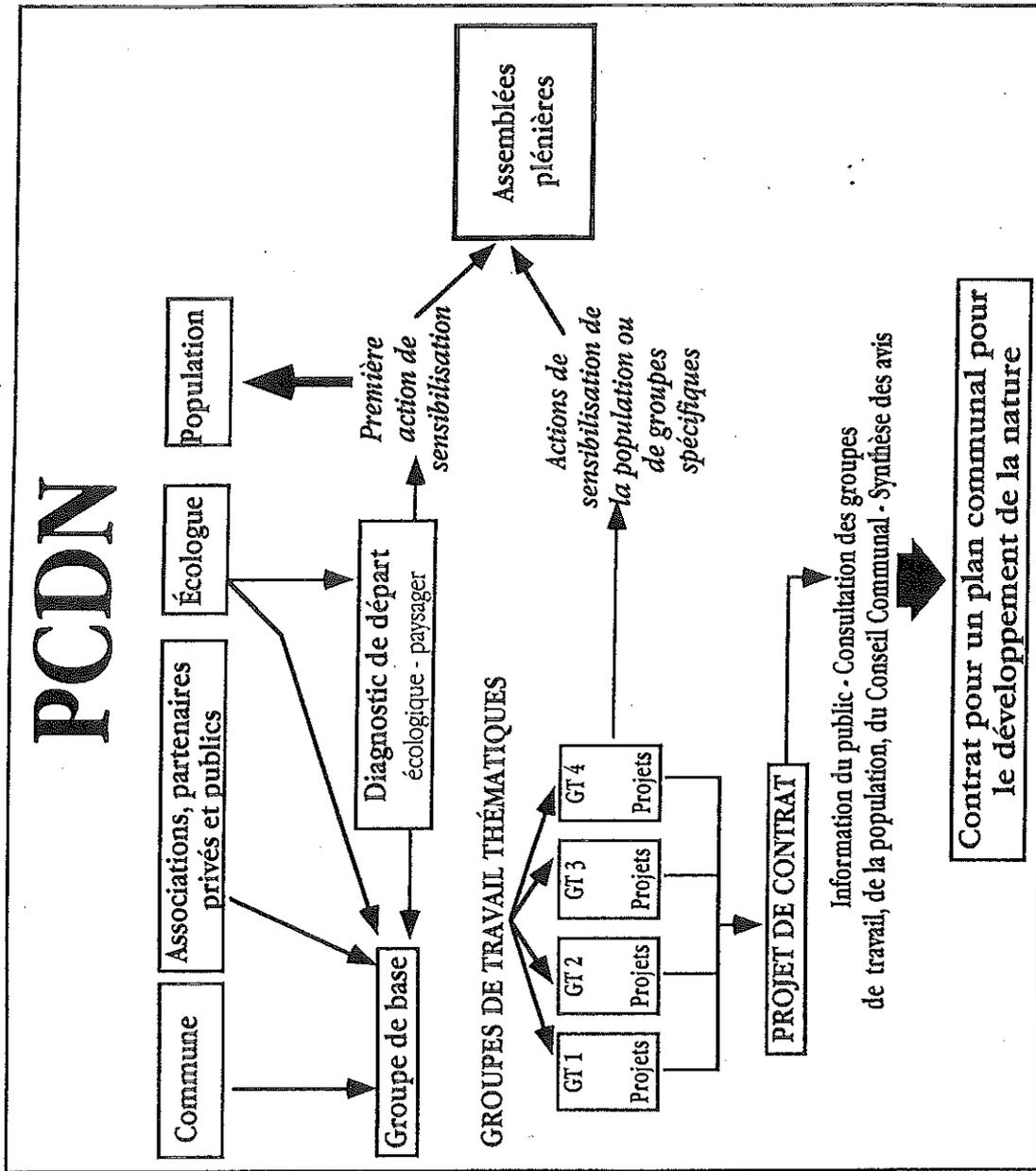
1. réunir les membres fondateurs du groupe de base;
2. dresser un état des lieux de la nature dans la commune;
3. viser un partenariat aussi large que possible;
4. déboucher sur des projets concrets;
5. élaborer un contrat qui engage pour l'avenir.

Le P.C.D.N. est donc une démarche participative, imaginative et de partenariat.

Le rôle de la Ville est essentiel. Il a pour objectifs de :

- favoriser la participation de la population à la vie locale,
- soutenir des objectifs d'environnement,
- valoriser le patrimoine communal,
- promouvoir une image de marque,
- favoriser un développement économique et commercial,
- renforcer ses chances d'obtenir des crédits extérieurs.

Schéma de structure



3.1.2.3. P.C.D.N. DE MONS

Le territoire du Grand Mons regroupe 19 anciennes communes et s'étend sur une superficie de 14.699 ha. Il comprend des espaces boisés bien représentés au nord et à l'est, de grandes surfaces agricoles au sud, des sites industriels regroupés le long du Canal, du chemin de fer, sur le gisement crayer d'Harmignies et dans les zonings.

L'habitat se caractérise par un espace urbain éclaté à l'exception de l'intra-muros à haute valeur architecturale et historique.

Tout autour des villages, au caractère rural bien marqué, sont de plus en plus transformés par la multiplication des lotissements résidentiels.

L'étude du P.C.D.N. de Mons s'intègre, à la demande de la Ville et pour la première fois en Wallonie, dans le cadre plus vaste du schéma de structure.

Le P.C.D.N. comportera trois phases comprenant différentes étapes de réalisation.

- | |
|---|
| <p>Phase 1 : situation existante de la biodiversité</p> <ul style="list-style-type: none">Etape 1 préliminaire - établissement du plan de travailEtape 2 inventaire des milieux naturels<ul style="list-style-type: none">caractéristiques paysagèresconstitution du groupe de baseEtape 3 analyse des problèmes et potentialités<ul style="list-style-type: none">constitution des groupes de travail <p>Phase 2 : objectifs généraux</p> <ul style="list-style-type: none">Etape 4 formulation d'objectifs générauxEtape 5 consultation du public<ul style="list-style-type: none">début de la réflexion sur les fiches-actionsEtape 6 objectifs généraux définitifs <p>Phase 3 : charte de biodiversité</p> <ul style="list-style-type: none">Etape 7 élaboration des fiches-actions<ul style="list-style-type: none">rédaction de la charteEtape 8 information, consultation et enquête publiqueEtape 9 charte de biodiversité définitive |
|---|

3.1.3. ETAT DES LIEUX DU PATRIMOINE NATUREL

3.1.3.1. CONTEXTE GENERAL

L'inventaire du patrimoine naturel communal est un outil indispensable à la réalisation du futur plan communal. Il a pour rôle d'identifier les caractéristiques du milieu naturel et de la biodiversité, d'en dégager les atouts, les faiblesses, ainsi que les potentialités.

Cet état des lieux est concrétisé par la réalisation d'une **cartographie du réseau écologique** qui vise à mettre l'accent sur l'importance des relations écologiques spatiales qui conditionnent le maintien et les échanges des populations d'êtres vivants sur le territoire.

Outre ces aspects purement biologiques, l'étude du paysage aura pour objectif de guider la gestion et l'aménagement du patrimoine naturel dans le souci d'une intégration paysagère plus cohérente.

L'étude du paysage se bornera à définir la structure et la qualité paysagère de la commune, en délimitant des ensembles visuels (unités paysagères) aux caractéristiques souvent homogènes, ainsi qu'en mentionnant un certain nombre de sites d'intérêt paysager pouvant être pris en compte lors de la formulation de propositions d'aménagement et de gestion.

L'état des lieux débouche sur l'**identification des contraintes** et, ensuite, sur une série de **propositions d'actions**. Ces propositions sont directement destinées au partenariat afin de servir de base pour l'élaboration du plan d'action sous la forme d'un "**contrat biodiversité**".

La signature par les partenaires d'un "**contrat communal de développement de la nature**" engage ceux-ci pour la réalisation du programme d'action établi. Bien qu'il s'agisse d'une étape essentielle marquant symboliquement les bases de la concrétisation de la démarche, il ne faut certainement pas la considérer comme un aboutissement. C'est à ce moment que doivent démarrer les actions à réaliser et que se révélera, le caractère dynamique nécessaire du P.C.D.N. Il conviendra ensuite de l'adapter, de le moduler, par l'apport de nouvelles propositions ou collaborations au travers du renforcement du partenariat et de la participation du plus grand nombre possible de citoyens.

Il convient aussi de ne pas perdre de vue la position du territoire communal dans un ensemble plus vaste tel que celui de la sous-région ou de la région. Certains milieux locaux jouent un rôle parfois non négligeable dans le maintien ou le développement d'espèces sauvages. L'identification au réseau écologique à l'échelle locale a donc des implications plus vastes pour ces objectifs de la conservation de la nature.

L'état des lieux de la nature au niveau communal (local) s'inscrit donc dans un projet plus vaste au niveau régional et international.

3.1.3.2. METHODOLOGIE

3.1.3.2.1. Inventaire du milieu naturel

La cartographie du réseau écologique à l'échelle du 1/10000 (1/5000 pour les zones urbaines) a pour but d'identifier, de localiser et de hiérarchiser les sites naturels en fonction de leur valeur de patrimoine. Cette mission permet, par la même occasion, de signaler un certain nombre d'atouts, de faiblesses, de sensibilités ou de potentialités particulières du territoire communal, afin de pouvoir en tenir compte lors de la phase d'élaboration des propositions de développement de la nature. Ce document constitue une base de réflexion qui permettra aux partenaires du P.C.D.N. de guider leur stratégie pour l'élaboration du Plan Communal de Développement de la Nature.

En pratique, la démarche repose sur une prospection générale sur le terrain, de l'ensemble du territoire communal. Ce travail est étoffé par divers documents existants (études, relevés de naturalistes, ...).

La méthode utilisée pour la cartographie du réseau écologique se réfère largement au cahier des charges imposé par la Région Wallonne.

La description du réseau écologique repose sur la définition de différentes zones : les "**zones centrales**", les "**zones de développement**" et les "**zones de liaison**". Cette terminologie fait référence à l'intérêt actuel et potentiel (c'est-à-dire lié à la qualité du biotope et non à l'occupation effective du sol) du milieu naturel pour la conservation de la nature. Par ailleurs, la pente du terrain constitue un critère déterminant pour la classification des zones forestières

(les pentes fortes induisent des conditions écologiques particulières, une biocénose souvent caractéristique et sont protégées d'une érosion trop importante lorsqu'une couverture végétale est permanente). Une zone aux caractéristiques apparemment homogènes peut donc comprendre une série de milieux très variés. Les différentes zones précitées définissent par ailleurs les objectifs de gestion et d'aménagement qu'il convient d'accorder aux milieux concernés :

Les zones centrales

Elles sont à considérer comme des "sanctuaires"; elles doivent être affectées prioritairement à la conservation de la nature; ce sont des milieux où tout doit être mis en oeuvre pour conserver, restaurer ou développer la diversité biologique. Les zones centrales peuvent être "ouvertes", c'est-à-dire non boisées, ou bien "fermées", c'est-à-dire boisées :

zones centrales ouvertes :

- étangs et mares aux berges naturelles,
- marais, roselières, bas-marais acides,
- prairies humides à hautes herbes (mégaphorbiaies),
- anciennes carrières non boisées,
- pelouses calcaires.

zones centrales fermées :

- forêts feuillues indigènes particulièrement bien conservées ou contenant des plantes rares et/ou protégées,
- chênaies xérophiiles sur schiste et sur calcaire,
- fourrés thermophiles et calcicoles,
- forêts alluviales marécageuses et tourbeuses,
- érablières de ravin,
- forêts feuillues indigènes ou mélangées (résineux), implantées sur pente forte (>30 %), mais adaptées à la station,
- anciennes carrières boisées.

Il faut également ajouter à ces éléments les sites reconnus pour leur intérêt biologique intrinsèque ou qui possèdent déjà un statut de protection :

- les zones noyaux des Zones de Protection Spéciale définies sur base de la Directive 79/409 CEE,
- les réserves naturelles domaniales, agréées ou autres, les sites d'intérêt scientifique, les zones N et R du Plan de Secteur en fonction des observations de terrain,
- les sites ISIWAL les plus importants,
- les sites classés par la Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles.

Les zones de développement

Elles concernent des milieux où la conservation de la nature est compatible avec un autre type d'exploitation du milieu, comme l'agriculture, la pêche ou le tourisme ; les zones de développement peuvent être "ouvertes", c'est-à-dire non boisées, ou bien "fermées", c'est-à-dire boisées :

zones de développement ouvertes :

- étangs et mares non repris en zone centrale,
- certains bassins de décantation ou de sédimentation
- prairies humides non reprises en zone centrale,
- prairies sèches sur fortes pentes,
- vieux vergers hautes tiges, etc.

zones de développement fermées :

- friches forestières et fourrés d'épineux,
- forêts feuillues indigènes non reprises en zone centrale,
- forêts feuillues mélangées (résineux) non reprises en zone centrale,

- pinèdes ou peupleraies permettant le développement d'un sous-bois arbustif naturel,
- forêts résineuses sur complexes de pentes fortes >30% et sur sols tourbeux,
- terrils.

Les éléments et zones de liaison

Les éléments de liaison sont généralement des éléments linéaires qui offrent des supports de déplacement pour les espèces sauvages de la flore et de la faune et assurent des contacts entre les zones centrales et les zones de développement :

- arbres isolés ou en alignement,
- haies et bandes boisées,
- chemins creux,
- bords de cours d'eau avec leur végétation rivulaire,
- peupleraies pures sans sous-bois arbustif naturel,
- zones de taillis sous les lignes à hautes tensions.

Des zones de liaison sont également mises en évidence dans les secteurs où subsistent une forte densité d'éléments, généralement les zones bocagères ou semi-bocagères.

3.1.3.3. INVENTAIRE DES MILIEUX NATURELS

L'inventaire des milieux naturels s'est réalisé selon deux approches :

- une synthèse des documents existants : études, banques de données de la Région Wallonne, informations des naturalistes, des gestionnaires (STP-SCENN-DNF);
- des prospections sur le terrain.
- La présentation des résultats comprendra 3 parties :
 - une brève description des sites naturels les plus importants (bois, zones humides, cours d'eau, terrils, carrières, parcs et réserves naturelles);
 - une explication de la carte du réseau écologique selon la méthodologie propre aux PCDN;
 - des fiches spécifiques plus détaillées notamment sur les espèces intéressantes de la flore et de la faune présentées dans le rapport annexe. Ces données sont essentiellement tirées de la banque de données de la Région Wallonne sur les sites de grand intérêt biologique, mais surtout de l'étude réalisée par le bureau Phragmites pour la Province du Hainaut (données acquises par le GIREA). On y retrouvera les sites les plus intéressants mais également des sites "divers" tels que des friches, des boisements de petite superficie etc.

Les principaux sites d'intérêt écologique ou paysager ont été numérotés de façon à faire correspondre les textes, la carte du réseau écologique et les fiches (tableau 1 - figure 2).

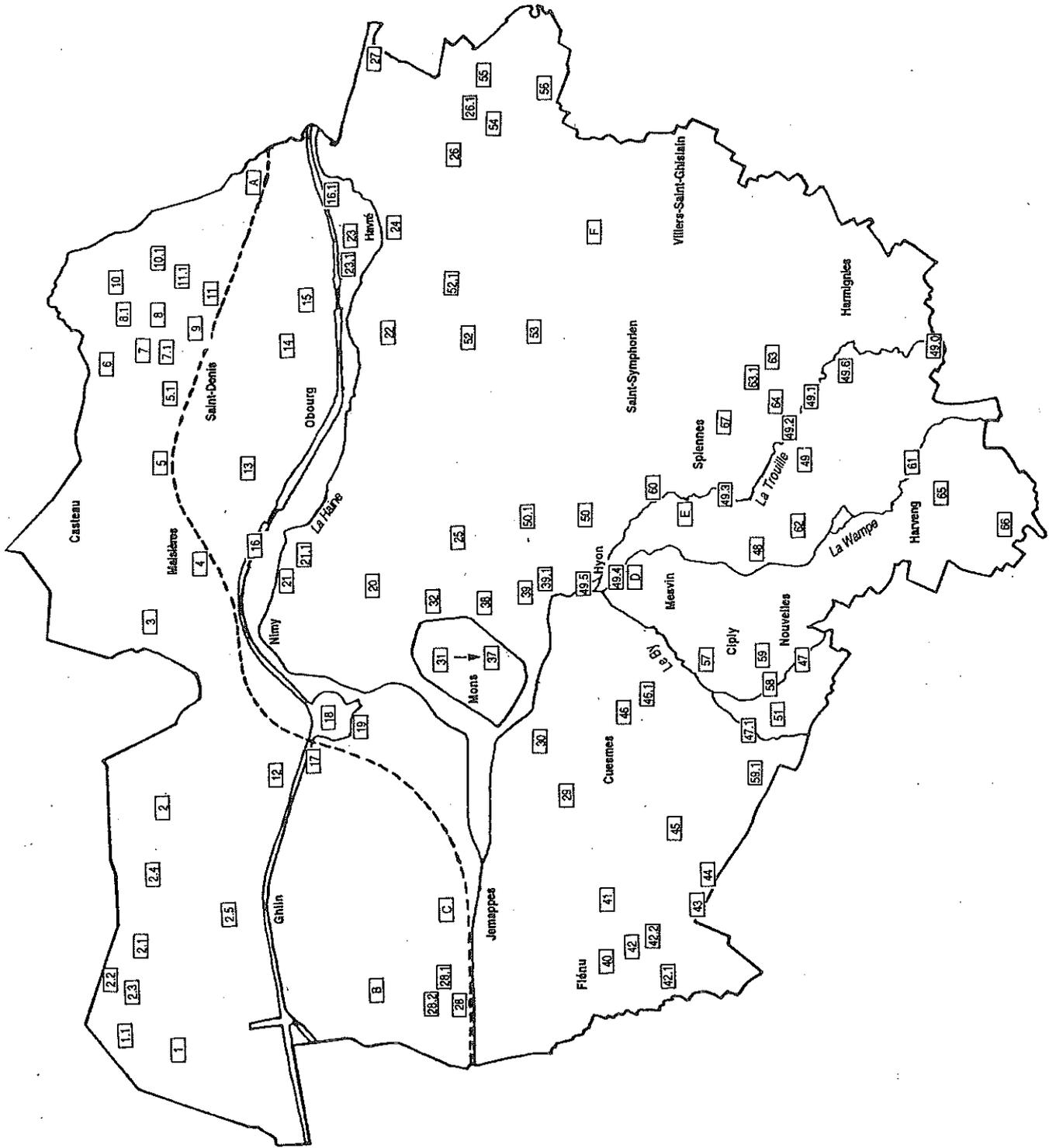


Figure 2 : Localisation des principaux sites d'intérêt écologique et paysager

3.1.3.3.1. Les bois

Les forêts du bassin de Mons sont exploitées depuis de nombreux siècles. Elles faisaient partie de l'antique forêt charbonnière et alimentaient en charbon de bois les fonderies de fer nombreuses dans le Hainaut non seulement sous l'Ancien Régime mais déjà durant la période gallo-romaine sinon gauloise.

A partir du 18^e siècle, leur exploitation fut régularisée selon le régime du taillis et du taillis sous futaie. Le taillis fournissait le bois de chauffage et le charbon de bois ; la futaie le bois d'oeuvre.

Les principales espèces étaient le chêne, le hêtre et l'érable sycomore (Noirfalise et al 1963).

A l'heure actuelle, un grand nombre de bois sur le territoire de Mons sont privés. Seuls les Bois de Baudour, du Rapois, d'Havré, de Mons et le Bois Brûlé sont gérés par la Division Nature et Forêts DNF (tableau 2). Certains sont classés par la Commission Royale des Monuments et des Sites.

On distingue d'une part un grand massif forestier au nord du territoire, d'autre part les deux entités des Bois de Havré et du Rapois à l'est.

Il faut citer aussi au sud-est de Mons, le Bois-là-Haut ou Bois de Mons ainsi que quelques bois privés de moindre superficie au sud : Bois de Nouvelles, Bois du Planti, Bois du Foyau, les Bois d'en Haut et d'en Bas à Harveng.

A. Grand massif forestier du Nord

Ce grand massif de plus de 2.000 ha comprend les Bois de Baudour, de Ghlin, le Bois Brûlé, le Bois d'Hasnon (hors zone d'étude) et le Bois des Dames. Cette lisière se rattache au Bois du Gard par le parc boisé du Château Vilain XIII formant donc la vaste ceinture boisée du bassin de la Haine.

La partie nord du massif repose sur des substrats géologiques sableux ; la moitié sud étant constituée de calcaires secondaires (turonien - craie - argile grise)

Les Bois de Ghlin et de Baudour (sites 2 et 1)

On peut grossièrement diviser la végétation en deux parties orientées est-ouest, selon les couches géologiques et le relief ; les deux tiers nord, soit le rebord du plateau et le versant couvert de sable ou de sables limoneux, sur substrat houiller et argiles yprésiennes, portent principalement des plantations de résineux, surtout pins noirs et pins sylvestres entrecoupés de boulaies qui colonisent des friches ou de chênaies-boulaies de substitution de la hêtraie-chênaie acidophile initiale.

Le tiers sud, le pied du versant, sur substrat turonien de marnes et de craies, est quant à lui couvert par des peuplements dérivés de la chênaie-charmaie mésotrophe et surtout de la hêtraie à jacinthe (*Endymio-Fagetum*).

Au centre du massif, la vallée du ruisseau de la Briserie est une aulnaie oligo-mésotrophe dont la végétation est particulièrement intéressante (sphaigne, violette des marais, roseau commun, massette à larges feuilles).

A l'ouest du Bois de Ghlin, le ruisseau d'Erbioeul alimente un chapelet d'étangs de pêche mésotrophes tandis que quelques mares oligotrophes au nord-est du Bois de Baudour sont remarquables pour leur végétation : sphaigne, osmonde royale, linaigrette, ... Un ancien site d'extraction de terre plastique, actuellement sous eau et loué pour la pêche, est encore à signaler à l'ouest du massif.

Le Bois Brûlé (site 12)

L'extrémité sud-est du Bois de Ghlin, le Bois Brûlé est partiellement convertie en peupleraie où la flore spontanée herbacée et arbustive indique la potentialité d'une chênaie-charmaie à jacinthe.

Dans la partie droite du bois subsiste une hêtraie-chênaie traitée en futaie sous laquelle une végétation rare se développe par place : muguet et ronces principalement. En lisière sud de ce bois s'étendent une lande à bruyère et des groupements sur sables mobiles comptant des espèces très rares pour la région.

Le Bois des Dames (site 3)

Fortement remanié dans un but économique, le Bois des Dames a totalement perdu sa physionomie de chênaie-hêtraie acidophile, n'en subsiste qu'un lambeau de hêtraie pure sur muguet.

Presque tout le bois est planté de mélèzes et pins sylvestres ou noirs, avec par endroits un taillis de châtaigniers. De vastes coupes à blanc sont envahies par les ronces et une flore abondante où l'on remarque le millepertuis commun et l'érythrée petite centaurée.

La quasi totalité du massif bénéficie du statut de zone forestière d'intérêt paysager, excepté le Bois Brûlé dont la partie au nord du chemin de fer jouit d'un classement par la Commission Royale des Monuments et des Sites.

Par contre, une vaste partie au sud du Bois de Baudour a été affectée en zone industrielle.

En de nombreux endroits, les lisières sont grignotées par l'extension d'habitat particulièrement au Bois Brûlé. Enfin, au Bois des Dames, l'extension des carrières de silex est prévue au détriment de la zone forestière.

Le Bois du Gard (site 5)

Taillis-sous-futaie, considérablement remanié en vue, notamment, d'en améliorer la productivité, le Bois du Gard ne présente plus que quelques reliques de la végétation initiale, celle-ci composée essentiellement du chêne pédonculé qu'accompagnent quelques vieux hêtres et en sous-bois des bouleaux, néfliers, aubépines et cerisiers tardifs est classée parmi les hêtraies-chênaies acidophiles.

De larges parcelles ont été mises à blanc et replantées en diverses essences exotiques : pins sylvestres, mélèzes, châtaigniers, douglas, épicéas et chênes d'Amérique dont les jeunes semis sont remarquables, sans compter les hêtres pourpres en alignement.

Deux mares de quelques ares et une clairière à millepertuis commun et fraisier sauvage émaillent le bois.

En lisière nord-est, à la limite du lotissement du Shape, existe une zone de suintement à circée de Paris, joncs, aulnes, eupatoire, benoîte, lycoperis et cirse maraîcher favorable au crapaud commun et au triton alpestre.

Le Bois du Gard est coupé par l'autoroute d'est en ouest et le lambeau sud est ainsi englobé dans la propriété des cimenteries d'Obourg mais reste zone forestière au plan de secteur.

Toute la partie située au nord de l'autoroute bénéficie également du statut de zone forestière au plan de secteur mais est en outre classée comme site par la Commission Royale des Monuments et des Sites. Ce bois joue en effet un rôle d'écran capital pour l'agglomération de Casteau, située sous le vent des cimenteries.

Le Bois du Gard constitue en fait un lotissement résidentiel puisque les quelques 70 ha au nord de l'autoroute sont divisés en grandes propriétés construites.

Les Bois d'Hayon (site 6) et de la Vignette (site 7)

L'ensemble formé par les Bois d'Hayon, de la Vignette et de la vallée de l'Aubrecheuil est particulièrement intéressant, puisqu'il juxtapose des massifs boisés, de petites vallées et plusieurs faciès de zones humides : étangs, mares, phragmites,.... Cette mosaïque de milieux complémentaires explique l'abondance et la diversité de l'avifaune nicheuse.

La frange ouest, occupant le rebord du plateau, repose sur une assise d'argile sableuse yprésienne sur laquelle s'est développé un sol sableux modérément humide.

C'est sur ce substrat que se trouve une hêtraie quasi pure (présence de quelques chênes pédonculés) avec un sous-bois d'érables sycomores, sureaux noirs et sorbiers des oiseleurs. La strate herbacée comprend la jacinthe des bois, le chèvrefeuille, le sceau de salomon et la fougère aigle. Ces différents composants rappellent la variante typique de la chênaie-hêtraie acidophile (*Fago-Quercetum*) infiltrée d'éléments de la hêtraie à jacinthe proche.

Dès le versant proprement dit, c'est le houiller qui apparaît, portant lui aussi un sol sableux. C'est ainsi que le haut du versant est couvert par une chênaie-boulaie, voire, par endroits, par une boulaie quasi pure où le sous-bois s'enrichit d'érables sycomores, de sorbiers et d'aubépines.

Au plan de secteur, les versants boisés sont inscrits en zone forestière incluse dans une zone d'intérêt paysager englobant le fond de la vallée, les étangs, les cressonnières et les prairies humides qui ont reçu le statut de zone naturelle d'intérêt scientifique.

Le Bois les Aulnois (site 10)

Le plateau limoneux au nord et nord-est a été converti en peupleraie sous laquelle rejette un vigoureux taillis de frênes et d'érables sycomores mêlés de noisetiers. Outre un large envahissement par l'ortie, la strate herbacée comporte la jacinthe des bois et le gaillet gratteron en abondance.

Le Bois de Becquereau (site 11)

Le peuplement forestier a été remplacé par une monoculture de peupliers. Les zones les plus basses sont occupées par une formation du type mégaphorbiaie où domine le sénéçon des saussaies, la reine des prés et le cirse maraîcher tandis que les bords des larges chemins et les parties les plus hautes sont envahies par les ronces et l'eupatoire chanvrine. Quelques rares recrues de frênes et des buissons de sureaux noirs sont parsemés sous les peupliers.

Zone forestière au plan de secteur, le Bois de Becquereau fait partie de l'ensemble d'intérêt paysager de l'Abbaye et des bois de Saint Denis.

Le Bois de la Taille des Vignes (site 15)

Il s'agit d'une futaie où domine le chêne pédonculé, remplacé progressivement vers le bas de la pente par le peuplier.

Le hêtre et le sorbier des oiseleurs se partagent le sous-étage tandis que la strate arborescente compte principalement le sureau noir et le cornouiller sanguin. Une flore très rudérale pénètre assez loin dans le massif (chélidoine, ortie, herbe à Robert, anthriscue, gratteron, ...) où elle se mêle à la mercuriale et à la benoîte.

Au plan de secteur, la Taille des Vignes, inscrite en zone forestière, fait l'objet d'une extension des carrières adjacentes, à l'exclusion d'une frange ouest longeant le hameau des Bruyères d'Obourg.

B. Bois de l'est du territoire

Le Bois de Havré (site 51)

Au nord-est du massif, sur l'assise campinienne, le chêne, le frêne, et le hêtre constituent l'essentiel de la futaie tandis que l'érable sycomore et le noisetier occupent le sous-bois. La strate herbacée se caractérise par la mercuriale et la jacinthe des bois qu'accompagnent la benoîte et la moscatelline, espèces indicatrices des chênaies mixtes à frêne et noisetier.

Le reste du Bois d'Havré présente l'aspect global d'un taillis-sous-futaie avec quelques jeunes parcelles de futaie régulière. Les deux essences principales de la réserve sont le chêne et le hêtre avec quelques frênes. Le sous-bois est essentiellement constitué de bouleaux et de noisetiers avec quelques érables sycomores et charmes sur affleurement d'argiles yprésiennes. Enfin, c'est le muguet qui domine la strate herbacée toutefois coupée de plages où se mélangent la moscatelline, l'anémone sylvie, la jacinthe des bois ou l'arum.

Zone forestière d'intérêt paysager au plan de secteur, le Bois d'Havré appartient au domaine public puisqu'il est la propriété pour 50 % de l'Etat, 25 % de la Province et 25 % d'une intercommunale groupant les villes de Mons et du Roeulx. Il fait l'objet d'un classement par la Commission Royale des Monuments et des Sites.

Le Bois du Rapois (site 26)

Vaste massif de 182 ha composé de chênaies acidophiles, c'est une forêt domaniale gérée par la DNF. Elle est classée en zone forestière et en zone rurale d'intérêt paysager au plan de secteur.

Le Bois Là-Haut ou Bois de Mons (site 44)

Il s'agit d'un bois de plantation récente, à la fois composées d'essences exotiques (pins, Douglas, mélèzes, châtaigniers, peupliers, ...) et de hêtraies à sous-bois d'anémones ainsi que de chênaies-charmaies sans jacinthe des bois.

C'est un bois classé par la Commission Royale des Monuments et des Sites.

Au plan de secteur, il est localisé en zones naturelle, forestière, d'espaces verts et de parc.

Actuellement, une étude est en cours au sein de la D.N.F. concernant la révision des aménagements pour les forêts soumises.

Ce travail comprend un état des lieux des points de vue du cadastre, de la phytosociologie (description parcelle par parcelle des peuplements). Le Service de Gestion et d'Economie Forestière des Facultés de Gembloux collabore à cette approche en réalisant en phase 1 une cartographie informatisée qui doit déboucher d'une part sur des cartes de gestion, d'autre part sur des cartes thématiques des zones à vocation prioritaire de conservation ou de protection. La phase 2 sera consacrée à la formulation de scénarios de gestion ; la phase 3 à la mise en forme des aménagements.

Références

- NOIRFALISE, A. & SOUGNIEZ, N. - 1963 - Les forêts du bassin de Mons. Pédologie XIII, 2, pp 200-215.
- DA CAMARA, M., DELESCAILLE, L.M. & MARIN, C. - 1985 - Protection et gestion écologiques des zones humides dans la région transfrontalière du bassin de la Haine et de la Scarpe. GIREA.
- ANRYS, P., CANON, M., DELMARCHE, C., DENDAL, A. & LAMBERT, A. - 1991 - Etude biologique relative à la Z.P.S. Vallée de la Haine, rapport final - Phragmites.
- Communications personnelles - Faculté de Gembloux : S. VANWIJNSBERGHE - DNF - Mons ; M. GRULOIS, Mme MARIN - Régie Foncière ; M. GALOUX.

Tableau 2 : Relevé des bois de Mons

BOIS	PROPRIÉ -TAIRES	STATUT	CARACTÉRISTIQUES	MENACES	SITE N°
Bois de Baudour - Bois de Ghlin	FD - CPAS Mons Privé		Hêtraie à jacinthe des bois: Chênaie-charmaie mésotrophe Chênaie-hêtraie acidophile Aulnaie oligo-mésotrophe Chênaie - boulaie de substitution	Une partie en zone industrielle au plan de secteur Extension habitat	1 2
Bois de Dames	Privé		Lambeaux de hêtraie à muguet	Coupes à blanc	3
Bois Chât. Vilain XIII	Privé		Chênaie		4
Bois du Gard	Privé	S.C.	Hêtraie - chênaie acidophile + essences exotiques	Autoroute - lotissement - enresinement	5
Bois d'Hayon	Privé		Hêtraie - chênaie - boulaie	Déchets - vente ?	6
Bois de la Vignette	Privé		Hêtraie - chênaie - boulaie	Déchets - vente ?	7
Bois les Aulnois	Privé		Peupleraie + futaie chênes + hêtres + frênes	Plantation essences exotiques	10
Bois du Becquerau	Privé		Taillis frênes + érables sycomores		11
Bois Brûlé	FD - IDEA	S.C.	Hêtraie	Proj. hippodrome (sud) Fréquentation (nord)	12
Bois de la Taille des Vignes	Privé		Futaie de chênes pédonculés	Carrières	15
Bois du Festinoi	Privé		Saules	Pollution	17
Bois du Rapois	FD-RW		Chênaie - frênaie à jacinthe des bois		26
Bois-Là-Haut ou Bois de Mons	Ville de Mons	S.C.	Chênaie - charmaie + essences exotiques	Constructions	49
Bois d'Havré	FD indivision	S.C.	Chênaie-frênaie à jacinthe des bois		51
Bois du Plantis	Privé				55
Bois du Foyau	Privé				56
Bois de Nouvelles	Privé				62
Bois d'en Haut (Harveng)	Privé				
Bois d'en Bas	Privé				

S.C. : site classé par la Commission Royale des Monuments et des Sites

3.1.3.3.2. Les zones humides

Une quinzaine de zones humides sont recensées sur le territoire de la commune. Elles varient entre elles par la taille (moins d'un hectare à près de 50 ha), par la qualité et l'état de conservation (polluée et plantée de peupliers ou préservée de toute menace) et par l'application ou non d'une gestion.

La plupart de ces milieux sont des propriétés privées, interdites au public. Cependant, certains sont visibles de la route ou d'un chemin communal. C'est le cas, notamment de la zone humide au nord du Parc de Jemappes (site 28.1) et de la zone humide du Bois de la Vignette (site 7.1). Par contre le marais de Cuesmes (site 29) est sillonné de nombreux chemins et de petites routes, accessibles à tous.

Dans l'ensemble, on peut affirmer que ces zones humides ont besoin rapidement, d'une attention particulière et d'une gestion adéquate et suivie pour les préserver des menaces qui pèsent sur elles. Ces zones ont très souvent perdu leur aspect naturel.

Pour les sites de petite taille, si une gestion suivie ne peut être effectuée, il faudrait au moins faire cesser le dépôt de déchets, éviter tout assèchement et remblaiement et empêcher les plantations de peupliers. Ces quelques mesures favoriseront une évolution naturelle du site sans perturbations extérieures. Le marais à Spiennes (site 65), dans la vallée de la Trouille, situé aux portes de Givry, semble être un bon exemple pour illustrer à quoi ressemble un zone humide non ou peu perturbée mais où aucune gestion n'est effectuée : apparition d'une saulaie. Les défenseurs des milieux ouverts (prairies, ...) suggéreront le fauchage, mais l'évolution de cette saulaie vers d'autres associations ligneuses (aulnaie, frênaie, ...) permet au moins à certains sites d'atteindre leur climax. Les différents stades d'évolution sont bénéfiques pour la biodiversité floristique et faunistique.

Sans connaître avec précision la superficie dont a besoin une espèce pour vivre, on peut supposer que au plus grand sera le site, au plus l'animal aura de chance de trouver un lieu pour vivre et se reproduire en toute quiétude. Sur base des données existantes, on peut retenir 3 sites dont la superficie est suffisante pour réaliser une gestion apte à accueillir une faune et une flore variées : le marais de Spiennes, le marais de l'Arsenal (site 30) et les Pichepots (site 39). Ces sites bien que déjà partiellement perturbés par l'habitat, les plantations de peupliers ou les pompages, possèdent encore un bon potentiel. En effet, on peut maintenir une mosaïque de milieux humides différents : mares, prairies humides, jonchaies, roselière, caricaie, saulaie, aulnaie, ... Par une gestion adéquate à chacun de ces milieux, la sauvegarde de ces grandes zones humides est assurée.

Sur le site des Pichepots, une zone très intéressante à orchidées est à maintenir. Les orchidées présentes (l'orchis incarnat et l'orchis à larges feuilles) sont non seulement indicatrices d'un sol non ou peu amendé, mais en plus ce sont des espèces végétales assez rares à très rares pour la région.

Il faut éviter à tout prix, les plantations de peupliers qui banalisent et perturbent énormément la végétation en place. Le marais de Cuesmes est un bon exemple puisque ne subsistent que ça et là, quelques reliquats de jonchaies, caricaies ou mégaphorbaies et que sous les peupleraies, le sous-bois est banalisé.

En ce qui concerne les étangs, la tendance est d'en faire des étangs de pêche. Les conséquences en sont peu favorables pour l'écologie du site : berges très artificialisées, soutenues par des pieux et des tôles ondulées, emplacements pour les pêcheurs peu esthétiques.

Pourtant l'étang et ses abords peuvent présenter un abri intéressant pour les oiseaux et permettent à une végétation typique de la roselière, de la magnocariçaie ou encore de l'aulnaie de s'installer. Pour cela, les perturbations doivent être minimales. Le grand étang de l'ancienne abbaye de Saint-Denis semble être une des pièces d'eau les plus intéressantes. Il convient donc non seulement de maintenir l'état naturel du site mais également de s'en inspirer pour améliorer l'état des autres étangs, même si ces derniers sont déjà destinés à la pêche. Dans le cas de conversion d'étangs en étangs de pêche, comme cela pourrait être le cas pour les étangs du Bois de la Vignette, il faut prévoir directement un aménagement écologique, c'est-à-dire préserver le plus possible des berges naturelles et maintenir l'environnement existant.

La présence du pélobate brun dans le site des mares du Faubourg d'Havré, impose une protection particulière. En effet, il n'existe plus qu'une seule colonie de ce batracien en Région Wallonne et elle se localise à Mons. Au nom de la biodiversité et dans le but d'éviter qu'une espèce de plus disparaisse, il est impératif de prendre des mesures spéciales pour conserver et protéger ces mares et les prairies voisines contre certaines pratiques agricoles et contre les lotissements.

Références

PHRAGMITES - 1997 - Réseau écologique entité de Mons.

3.1.3.3.3. Les cours d'eau

On distingue quatre grands axes hydrauliques principaux sur le territoire du Grand Mons.

Orienté nord-sud :

- la vallée de l'Erbisoeul et ses affluents, subdivisée en deux zones bien distinctes : la partie boisée (Bois de Baudour et de Ghlin), la partie ouverte dans la vaste plaine de la Haine;
- la vallée de l'Aubrecheuil de Saint-Denis à Obourg.

Orienté sud-nord :

- l'ensemble des vallées de la Trouille, de la Wampe et du By.

Orienté est-ouest:

- la vallée de la Haine comportant un tracé déjà artificialisé en amont de Mons et fortement rectifié et canalisé en aval, avec encore quelques parties de l'ancien lit appelé Vieille Haine;
- le canal du Centre, le Grand Large et le Canal de Nimy-Blaton-Péronnes.

Tous ces cours d'eau font partie du bassin de l'Escaut, sous-bassin de la Haine.

Il faut souligner que cette région est une importante zone de captages publics et privés.

A. Vallée de l'Erbisoeul (site 2.2)

Le ruisseau d'Erbisoeul prend ses sources à Masnuy-Saint-Jean dans le Bois d'Hasnon. Ses eaux sont rapidement polluées par des rejets d'eaux usées domestiques de Jurbise (tableau 3). Il traverse ensuite le Bois de Ghlin où son cours est relativement naturel et où une épuration s'opère. Il reçoit le ruisseau de la Briserie qui est un ruisseau de seconde catégorie, à évolution naturelle, aux eaux acides de bonne qualité (tableau 3). L'intérêt écologique de ce cours d'eau réside dans la présence d'une aulnaie oligotrophe à sphaignes le long de ses berges, classée en ZHIB (zone humide d'intérêt biologique). A sa confluence avec le ruisseau d'Erbisoeul se trouve une zone marécageuse également intéressante par ses végétations d'aulnaies, de roselières, de moliniaies et de pelouses sèches. Ce site est protégé par un statut de réserve naturelle.

Dans la traversée de Ghlin, le lit de l'Erbisoeul est formé d'une ancienne cunette bétonnée ; il est voûté à de nombreux endroits et ses eaux sont fortement polluées.

C'est un cours d'eau de seconde catégorie géré par le Service Technique Provincial, STP. Ce service a réalisé différents curages : en 1982 (général sauf en zone boisée), 1992 (Jurbise) et 1996 (localement).

Des problèmes de débits sont signalés vu les nombreuses infiltrations dans le sous-sol. En été le niveau étant fort bas, les problèmes de pollution sont amplifiés.

La fin de son parcours est sous gestion d'une wateringue. Avant de se jeter dans la Vieille Haine, il reçoit une partie du ruisseau de Ruttiau.

B. Vallée de l'Aubrecheuil (site 9)

Cours d'eau de seconde catégorie, ses eaux sont de bonne qualité. Il alimente un grand nombre d'étangs au site de Saint-Denis et forme une belle cascade au vannage du bras de Moulin (site classé).

C'est dans la traversée d'Obourg que ses eaux sont polluées. Il a fait l'objet d'un curage à vif fond en 1987. Actuellement, un projet de création de petits barrages pour oxygéner l'eau devrait être réalisé en septembre 1997 ainsi qu'un curage superficiel. A l'entrée d'Obourg, ses berges ont été protégées par des clayonnages et un plan d'eau a été créé. On observe quelques problèmes d'érosion des berges.

L'Aubrecheuil passe ensuite en siphon sous le Canal pour se jeter dans la Haine. Son affluent, le ruisseau de la Taillette (3e cat.) a fait l'objet de travaux de recalibrage pour éviter des inondations.

Divers

Issus également du massif forestier (Bois des Dames), le Rissouris (2e et 3e catégorie) est un ruisseau de débit intermittent, aux eaux relativement polluées. Il se jette dans le ruisseau de Brognon (3e et 2e catégories), qui coule dans un cunette bétonnée, passe en siphon sous le Canal pour se jeter dans la Haine. Il fut curé en 1990. Ses eaux sont également polluées suite à la traversée de Maisières.

De l'autre côté du canal, le ruisseau des Wartons a disparu et le ruisseau du Bois de Mons qui prend sa source au château d'Havré, est à sec vu les captages de la CIBE. Cette partie est donc actuellement déclassée. Au-delà de la route d'Obourg, l'ancien lit serait alimenté par des égouts, ces eaux se rejettant dans la Haine. Des curages ont été effectués en 1986 et 1992.

A la limite communale, le ruisseau Brûlé (3e cat.) est pollué et voûté. Il se jette dans la Haine tout comme le ruisseau de la Dordogne (3e cat.). Ce dernier reçoit les eaux usées d'Havré, certains tronçons sont voûtés ; il a subi un curage en 1996 et des stabilisations de berges par gabions.

C. Vallée du By (site 47)

Cours d'eau de seconde catégorie jusqu'à sa confluence avec le ruisseau du Temple, cette partie est de bonne qualité, on y observe quelques poissons, du martin-pêcheur. Des problèmes d'érosion sont signalés, quelques travaux de clayonnage ont été effectués ponctuellement. Un curage superficiel a été réalisé en 1991.

Ses affluents, les ruisseaux de Rogneaux (2e cat.) et du Temple (2e cat.) (site 47.1) étaient fortement pollués par Frameries. La situation s'est quelque peu améliorée avec la construction d'une station d'épuration sur le ruisseau du Temple, mise en fonctionnement en janvier 1997.

Après la confluence, à Cibly où le By passe en première catégorie, les eaux sont donc relativement polluées (tableau 4).

Le By se jette dans la Trouille à Hyon. Des travaux d'amélioration ont été réalisés en 1977 sur Mons et en 1993 sur Mesvin et Hyon.

D. Vallée de la Wampe (site 48)

La Wampe, rivière classée en seconde catégorie est relativement polluée par les eaux usées des villages d'Harveng et de Nouvelles. Elle a fait l'objet d'un curage superficiel en 1996, notamment pour retirer les nombreux déchets dans la traversée de ces deux villages. Son cours est naturel. Elle se jette dans la Trouille à Hyon.

E. Vallée de la Trouille

La Trouille est un cours d'eau de première catégorie, dont le bassin hydrographique, sous bassin de la Haine, s'étend sur cinq entités : Quévy, Erquelinnes, Estènes, Frameries et Mons. La superficie totale du bassin est de 173 km².

Au plan de secteur, cette rivière circule sur des terrains affectés en zone agricole (Harmignies), zone rurale d'intérêt paysager (de Harmignies à Hyon), zone d'habitat à caractère rural (Harmignies, Hyon), zone forestière, zone de parc (Harmignies), zone naturelle (Hyon), zone d'habitat (Mons).

La Trouille prend sa source à Grand-Reng, sillonne les campagnes entre Givry et Hyon pour ensuite traverser Mons. Elle reçoit sur le territoire de Mons, la Maîtresse Rigole de Spiennes à Saint-Symphorien et le By et la Wampe à Hyon.

D'importants travaux hydrauliques de canalisation ont modifié son tracé et son profil dans la traversée de Mons où jadis elle serpentait d'un quartier à l'autre.

Elle se jette ensuite dans la Haine à Jemappes après avoir parcouru environ 23 km.

La qualité physico-chimique de la Trouille est fortement perturbée par différentes causes (données STP Environnement).

"Les déversements sauvages ou accidentels d'hydrocarbures, de vidange de fosses septiques, les rejets d'eaux usées domestiques et urbaines ainsi que l'évacuation des eaux retenues dans l'étang du château Bocage à Givry constituent les principales sources de pollution du bassin hydrographique de la Trouille.

Ces polluants, riches en ions ammonium, nitrates et phosphates sont responsables de l'eutrophisation des eaux ayant pour conséquence un accroissement excessif de la biomasse et l'appauvrissement des eaux en oxygène dissous. Les effets de l'eutrophisation sont amplifiés lors des périodes de fortes chaleurs et d'étiage. Le dégagement d'odeurs nauséabondes dues à la dégradation anaérobie des matières organiques incommodent alors la population riveraine.

Dès sa source à Grand-Reng, la Trouille reçoit outre divers effluents, un petit ruisseau du nom "ruisseau de Bouttignies" pollué par les rejets domestiques et les déversements sauvages d'hydrocarbures notamment.

Il faut savoir que les captages situés aux sources de la Trouille font que le débit de la rivière est seulement dû aux rejets des égouts, au ruissellement des eaux de pluie et à l'apport du ruisseau de Bouttignies".

Les analyses de la qualité biologique de la Trouille effectuées par la Division de l'Eau témoignent aussi de cette forte pollution. Les deux stations échantillonnées en amont de la confluence avec le By et la Wampe ont une qualité

globale mauvaise, la station en aval, une qualité très mauvaise (données de 1992). Un prélèvement récent effectué à Harmignies (3/10/96) donne un indice biotique de 6/10 (données Vanden Bossche - Région Wallonne - 1997 non publié).

Cette vallée présente néanmoins des espaces riverains d'un grand intérêt écologique et paysager (sites 49, 49.0, 49.1, 49.2, 49.3, 49.4, 49.5). Ces milieux sont décrits de manière détaillée dans le dossier préparatoire au contrat de rivière (Verhaegen, 1996). Leur diversité est liée à l'imbrication de zones boisées, agricoles, milieux humides qui induit une richesse faunistique exceptionnelle.

La Trouille, gérée par le Service des Cours d'Eau Non Navigables, SCENN (Division de l'Eau, R.W.), a fait l'objet de nombreux travaux d'aménagement, notamment :

- amélioration - pertuis en 1977 - sur Mons ;
- entretien - 1994 - sur Harmignies, Spiennes, Hyon ;
- amélioration - 1995 - sur Harmignies ;
- consolidations de berges.

Les principaux problèmes soulevés concernant cette rivière, recensés dans le cadre du projet de Contrat de rivière sont les suivants :

- l'envasement,
- l'accès du bétail à la rivière,
- l'érosion des berges,
- les inondations à Harmignies,
- la pollution organique (eaux usées, domestiques et exploitations agricoles, déversements clandestins), les hydrocarbures (pertes accidentelles et déversements clandestins),
- la pollution industrielle (carrières),
- l'impact des barrages sur la qualité piscicole.

Outre le By et la Wampe, la Trouille reçoit la Maîtresse Rigole de la Cuve de Spiennes à Cibly, cours d'eau de troisième et deuxième catégorie, géré par la wateringue d'Hyon-Spiennes, il fut curé sur tout son parcours, il y a quelques années. Il est relativement pollué, notamment par un collecteur de la ville.

La Trouille reçoit aussi le Rieu de la Ville, voûté sur toute sa longueur car il sert d'égout pour le village de Saint-Symphorien, et un peu plus loin, le Rieu du Sergent de l'Hermitage, à débit intermittent et voûté en aval d'Hyon. Une station d'épuration est en construction sur le Rieu de la Ville.

Tableau 3 : Résultats d'analyses physico-chimiques effectuées dans
 7 le ruisseau de la BRISERIE avant gués, Bois de Baudour
 9 le ruisseau d'ERBISOEUL à son entrée dans le Bois de Ghlin
 18 le ruisseau d'ERBISOEUL avant cascade, à sa sortie du Bois de Ghlin
 (d'après ANRYS et al, 1991)

Nos Dates	Température 'C	O ₂ mg/l	Sat %	pH UpH	I ps/ cm	Alca		Cl mg/l	PO ₄ mg/l	NO ₂ mg/l	NO ₃ mg/l	NH ₄ mg/l	Ca mg/l	Mg mg/l	Na mg/l	K mg/l	FeII mg/l	FeIII mg/l	SiO ₂ mg/l	Mn mg/l	Cu mg/l	
						Al mg/l	Ac mg/l															
7 30/11/88	8.3	9.5	81	4.42	239	0.05	0.60	56	14.7	0.04	12.8	0.00	1.15	17.6	5.8	6.2	4.4	1.36		1.2		
7 17/04/89	7.7	9.7	77	4.31	231	0.00	0.70	59	12.8	0.08	12.0	0.00	0.40	17.6	2.9	7.0	2.6	0.73		1.0		
7 11/07/89	13.5	4.7	45	6.49	244	0.10	1.45	69	17.4	0.12	0.7	0.01	1.43	20.8	7.8	9.1	6.9	6.12		2.5	1.19	
7 07/02/90	6.4	9.4	79	4.33	261	0.05	0.35	74	16.3	0.03	7.5	0.01	0.35	25.3	4.6	8.6	1.6	0.47		0.7		
9 30/11/88	8.8	5.3	46	7.40	517	2.75		60	32.3	0.99	5.8	0.43	3.62	65.7	8.3	13.5	16.3	0.58		10.7		
9 17/04/89	9.0	7.4	64	7.71	542	3.20		64	26.9	0.55	10.7	0.48	2.40	81.8	6.8	14.5	7.6	0.24		9.1		
9 11/07/89	14.6	4.7	45	7.94	663	4.55	0.30	91	33.0	1.33	1.2	0.16	2.83	103.4	10.2	16.4	5.6	0.04		18.4	0.18	
9 07/02/90	6.8	5.9	49	7.55	673	3.90	0.20	100	34.6	0.94	0.6	0.10	4.26	101.8	8.3	18.6	8.5	0.10		12.2		
18 30/11/88	8.6	8.7	70	7.58	501	2.50		68	29.1	0.36	9.0	0.22	2.46	64.1	12.2	13.0	10.7	0.30		13.0		
18 17/04/89	9.0	10.0	87	7.44	506	2.70		71	24.5	0.10	14.7	0.19	0.50	81.0	6.3	11.6	3.8	0.07		8.6		
18 11/07/89	12.9	8.6	80	8.07	667	4.15		90	30.1	0.55	17.1	0.39	0.27	113.0	9.2	14.3	3.6	0.02		16.3	0.03	
18 07/02/90	7.4	8.8	74	7.54	594	3.40	0.15	88	28.4	0.38	11.2	0.20	0.84	96.2	8.3	14.3	4.7	0.04		12.9		

Tableau 4 : Résultats d'analyses physico-chimiques dans la Trouille, le By, la Wampe, la Maitresse Rigole de Spiennes et le ruisseau du Temple (10/1992) - (Données - Service de l'Environnement Province du Hainaut)

Rivières	Pts de prélèvements	pH	O2 d	BOD5	NH4	NO2	NO3	P tot	HYDRO	DEIG	Pb	Cd	Cr	Cu	Zn
La Trouille	Harmignies	7.7	93	2	0.09	0.21	26.7	0.84	0	0.07	0.001	0.00043	0.0320	0.011	0.06
La Trouille	Spiennes	7.9	102	3	0.11	0.30	25.4	0.84	0	0.10	0.001	0.00025	0.0220	0.012	0.05
La Trouille	Hyon (ch. Bethl.)	7.8	78	5	0.82	0.40	24.0	1.50	0	0.26	0.001	0.00051	0.0120	0.013	0.05
La Trouille	Hyon (av. Lem.)	7.7	49	4	21.40	1.09	18.3	1.75	0	0.39	0.002	0.00013	0.0120	0.015	0.06
La Trouille	Mons	7.7	42	7	28.80	1.24	17.5	1.98	0	0.41	0.001	0.00056	0.0008	0.009	0.08
Le By	Ciply (r. de Binche)	7.8	89	6	0.92	0.76	21.4	2.25	0	0.14	0.001	0.00023	0.0001	0.018	0.06
Le By	Ciply (r. de Maubeuge)	7.6	62	6	2.68	0.67	15.0	3.00	0	0.36	0.001	0.00033	0.0030	0.024	0.10
Le By	Mesvin	7.6	45	7	3.93	0.84	14.7	3.36	0	0.41	0.001	0.00020	0.0020	0.015	0.09
Le By	Hyon	7.6	44	5	3.59	0.93	130.0	3.29	0	0.40	0.001	0.00054	0.0020	0.016	0.08
La Wampe	Harvengt (R.P. Fatur)	7.9	110	3	0.11	0.18	29.3	1.02	0	0.05	0.001	0.00034	0.0020	0.007	0.05
La Wampe	Harvengt (r. Wauters)	7.7	99	3	0.46	0.32	28.9	1.04	0	0.09	0.001	0.00043	0.0003	0.009	0.04
La Wampe	Hyon	7.7	75	4	0.75	0.44	28.4	1.50	0	0.16	0.001	0.00019	0.0006	0.013	0.05
Mait Rigole Spiennes	St-Symphorien	7.5	25	3	5.10	0.05	0.6	2.04	0	0.54	0.001	0.00022	0.0010	0.006	0.01
Mait Rigole Spiennes	Mons	7.5	40	2	4.20	0.07	0.5	1.54	0	0.45	0.001	0.00188	0.0010	0.008	0.01
Rau du Temple	Ciply	7.6	6	90	15.71	0.01	0.2	13.52	0	4.39	0.002	0.00043	0.0030	0.029	0.11

**Extraits d'une note de M. Lecomte SCENN
(Dossier préparatoire au Contrat de Rivière, 1996)**

...
Actuellement, des travaux ordinaires d'entretien sont réalisés depuis Givry jusqu'Hyon sur base d'un Cahier Spécial des Charges établi après concertation avec les différents intervenants concernés par la rivière. Ces travaux, déjà en partie réalisés sur Givry, Hyon et Spiennes ont été statés durant la saison de pêche et reprendront pour l'amont de Spiennes et Harmignies, en octobre 1996. Ils consistent essentiellement à retirer les déchets de tous ordres jetés dans la rivière, à élaguer tout ou partie d'arbres qui tombent dans le cours d'eau, et à enlever certains atterrissements dus soit à une absence de clôture le long des prairies, soit à une érosion localisée plus importante (présence d'un ouvrage d'art).

Parallèlement à ces travaux ordinaires, le service prépare des travaux extraordinaires visant à réduire le risque d'inondation.

Il y a d'une part le remplacement du by-pass du pont d'accès du Château Pourbaix à Harmignies et d'autre part la création de bassins d'écrêtement.

Le remplacement du by-pass aura lieu en mai 1996 et a pour objectif la suppression des inondations systématiques à Harmignies. En effet, le by-pass actuel est sous-dimensionné et mal placé, ce qui provoque en permanence son envasement et donc son inefficacité.

Les bassins d'écrêtement sont actuellement à l'étude. Deux zones sont étudiées : une à l'amont de Givry, l'autre à l'amont de Spiennes. Le principe de ces bassins d'écrêtement est de retenir lors des crues les eaux à l'amont, dans des zones inondables et de les laisser se déverser progressivement dans le cours d'eau sans mettre en péril les personnes et les biens. Ces zones inondables doivent donc être protégées de manière à leur conserver leur caractère agricole (pâtures) ou forestier et en interdisant toute construction. Elles sont uniquement aménagées dans leur partie aval (un ouvrage d'art-digue), de manière à permettre un stockage d'eau maximum.

...
Ces différents travaux permettront d'éviter les inondations comme on en a connu ces dernières années, tout en limitant les interventions du service à des cas ponctuels (par exemple l'effondrement d'un arbre dans le cours d'eau) mais encore faut-il un peu de bonne volonté et de civisme de la part des riverains et des sociétés directement concernées par la rivière.

F. Vallée de la Haine (site 21)

La topographie de la vallée de la Haine a de tout temps favorisé la formation de vastes marécages. Elle a été redressée partiellement lors du creusement du canal de Condé (début du 19^e siècle). Les affaissements miniers qui se sont manifestés dès la fin du 19^e siècle et les inondations catastrophiques de 1926 ont constitué le départ d'importants aménagements.

Son cours a été rectifié entièrement lors des travaux de l'autoroute de Wallonie, elle coule actuellement dans un lit bétonné. Celui-ci a été calibré de façon à pouvoir évacuer les débits de crues exceptionnels. Le nouveau lit se situe plusieurs mètres au-dessus des terrains voisins, ce qui a nécessité la création de stations de démergement qui pompent les eaux des cuvettes où elles s'accumulent pour les rejeter dans la Haine ou pour les utiliser à d'autres fins (IDEA, 1977).

Actuellement, la Haine canalisée se jette dans le canal.

La qualité physico-chimique de la Haine, sur le territoire de Mons, est mauvaise selon les prélèvements de la Région Wallonne (Division de l'Eau) et la qualité biologique très mauvaise (IB 0/10 - Données Vanden Boosche - RW-1997 non publié).

L'ancien tracé, ou Vieille Haine a été redressé dans les années soixante. Elle ne fait l'objet d'aucune gestion particulière (déclassé) et est intégrée dans la wateringue. Son lit est formé d'une cunette bétonnée. Il est alimenté par le ruisseau du Festinoy (3^e cat.) relativement propre, à bon débit également canalisé.

Un ancien bras rectifié est déclassé. Il s'agit d'une zone d'eaux stagnantes relativement intéressante.

Le tracé est reclassé en 3^e catégorie, à l'aval du Parc de Jemappes. Il a été curé à vif fond par la wateringue en 1996. Ses eaux sont relativement propres, lié à des apports de la nappe.

Trois petits cours d'eau de ce même secteur ont subi des dommages importants :

- le ruisseau des Baudarts d'Epiniel a été coupé par l'autoroute, voûté et transformé en égout ;
- le ruisseau du Canal a été asséché et remblayé lors de la construction du zoning de Cuesmes ;
- le ruisseau de Richon a été voûté et a donc quasiment disparu.

La Haine a fait l'objet de différents travaux par la SCENN :

- construction de barrages automatiques à Obourg et à Nimy,
- construction d'une passerelle à Nimy,
- entretien à Nimy et Obourg.

G. Canaux du Centre et de Nimy-Blaton (site 16), Grand Large (site 18)

A l'est de Mons, le Canal du Centre relie Mons à la Louvière, à l'ouest, le Canal assure la liaison entre Nimy et Péronnes, recevant aussi le Canal Ath-Blaton. Il s'agit de voies d'eau de 1350 T.

Le Grand Large (site 18) est une grande étendue d'eau, artificielle, formée par les deux canaux.

Ce plan d'eau a une vocation essentiellement récréative (port de plaisance, centre sportif). Il est géré par le MET.

Certaines rives, plus naturelles, composées de zones herbeuses et de boisements sont intéressantes comme refuge et lieu de nourrissage pour de nombreux oiseaux d'eau.

Les canaux en eux-même ne présentent que peu d'intérêt écologique.

Notons l'existence de quelques tronçons de l'ancien canal à Havré qui comportent encore une flore aquatique et semi-aquatique intéressante (site 16.1), notamment pour un grand nombre de batraciens.

Références :

- DA CAMARA, M., DESCAILLE, L.M. & MARIN, C. - 1985 - Protection et gestion écologiques des zones humides dans la région transfrontalière du bassin de la Haine et de la Scarpe. GIREA.
- VERHAEGEN, J.P. - 1996 - Projet de contrat de rivière Trouille, dossier préparatoire.
- SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - non daté - Etude préliminaire au contrat de rivière de la Trouille, 45p. Province de Hainaut.
- Communications personnelles - STP, M. BOIGELOT - SCENN, M. LECOMTE
- ANRYS, P., CANON, M., DELMARCHE, C., DENDAL, A. & LAMBERT, A. - 1991 - Etude biologique relative à la Z.P.S. Vallée de la Haine, rapport final - Phragmites.

3.1.3.3.4. Les terrils

L'extraction de la houille est très ancienne sur la commune de Mons. En effet, dès le XIII^e siècle, le site regroupant les terrils Ste Henriette, St Joseph et le 17, commence à être exploité.

C'est en 1866, que débuta l'exploitation de la mine du Crachet avec comme conséquence, la création du terril du même nom. Ce très vieux terril fut constitué sur une période de plus de cent ans.

Par contre, les puits d'extraction de l'Héribu, dont la création date de 1910, sont les derniers à avoir été construits. Ce site devra fermer prématurément en 1968 suite à un incident technique.

L'évolution et le perfectionnement des techniques d'extraction vont modifier la forme et le volume des terrils, et par conséquent le paysage de la région.

Du 12^e au 17^e siècle, les terrils consistaient en des centaines de petits monticules dont la hauteur ne dépassaient pas 4 mètres. Aux 18^e et 19^e siècles, la hauteur des terrils varie de 10 à 15 m de haut, ils sont plats de forme allongée ou bombée. C'est à partir du 20^e siècle, que les terrils atteignent des hauteurs considérables, jusqu'à 90 m.

Leur forme continue d'évoluer : de la forme conique, ils deviendront allongés suite aux grandes quantités de roches évacuées et prendront finalement la forme digitée par déversements successifs sur les flancs et dans diverses directions.

Selon le premier article du décret du 09/05/85, le terril se définit comme suit :

"Il faut entendre par terril : tout dépôt temporaire ou permanent, à l'exclusion de l'assiette du terrain, des substances minérales résultant de l'activité des mines de houille."

Les terrils sont donc des remblais constitués de déchets stériles rocheux (schistes, grès) résultant de l'extraction de la houille ainsi que des résidus de l'exploitation (cendres, suies, débris divers).

Les principaux terrils de la commune sont localisés au sud-ouest de l'entité. Plus précisément, le terril du Crachet, le plus au sud est à la limite des communes de Frameries et de Mons. Situés à l'ouest, les trois terrils Ste Henriette, St Joseph et du 17 forment un ensemble et se trouvent sur le territoire de l'ancienne commune de Flénu. Le terril Héribu est situé à la limite entre les anciennes entités de Mons et de Cuesmes.

Au nord-est de Mons, s'élève le terril d'Havré, il se situe entre la Haine, au sud et le Canal du Centre, au nord. Le site occupe le fond de la plaine alluviale de la Haine, anciennement occupée par de nombreux marais et zones inondables.

Le tableau 5 des sites charbonniers désaffectés du secteur de Mons montre l'importance de cette activité.

De manière générale, les terrils suscitent un certain "attachement" de la part de la population locale qui les fréquente en tant que lieu de promenade. Ils font également partie de l'archéologie industrielle et représentent la mémoire du passé charbonnier et le symbole vivant du travail éprouvant accompli par de nombreux ouvriers miniers.

Il est à souligner que la diversité floristique et faunistique n'est pas directement liée à la présence de zone boisée sur le terril. En effet, les parties occupées par des pelouses ou des buissons présentent un intérêt biologique supérieur en regard des milieux boisés.

A. Terril Héribu (site 46)

L'intérêt de ce terril réside à différents niveaux. Ce site est idéal non seulement pour une initiation à l'étude de l'environnement mais également pour découvrir la géographie de la région. En effet, une table d'orientation est installée au sommet. L'intérêt géologique (constitution charbonnière) et historique (villa gallo-romaine,...) ne sont plus à démontrer. Le terril représente aussi un lieu de détente et de promenade.

Peu avant le classement du site par la Commission Royale des Monuments et Sites, le terril Héribu avait reçu par l'Université de l'Etat de Mons, une très bonne cotation pour sa valeur esthétique.

Ce terril s'inscrit dans un paysage de collines (Mont de Mons, Mont Panisel, ancien Mont Héribu) et complète la "ceinture verte" entourant Mons.

La diversité des biotopes présents sur le terril, le rend très intéressant d'un point de vue écologique. Une flore et une faune variées s'y développent notamment un bois de bouleaux, des roselières, des prairies à fromental, des érablières. Dans la partie sud où les conditions sont extrêmes, des milieux tels que des pelouses de ravine, des pelouses sèches ou des pentes bouillantes peuvent être observées. Deux mares à la base nord-est du terril ainsi que des sources alcalines engendrées par le terril sont à signaler.

Cependant, il n'existe pas de groupement typiques des zones de combustion.

B. Terril d'Havré (site 23)

Au plan de secteur, le site est repris en zone d'intérêt paysager. Il fait l'objet d'un classement de la Commission Royale des Monuments et des Sites.

Un second terril (n°118-119), pratiquement disparu par réexploitation, fait l'objet de propositions d'aménagement émises en 1994 (dans le cadre du renouvellement du permis de valorisation du terril).

La zone industrielle nécessiterait une faible intervention, tout au plus semer des espèces indigènes pour créer un pré fleuri avant l'installation de nouvelles industries. Actuellement, son intérêt écologique est limité. Les espèces végétales colonisatrices sont courantes. Le potentiel écologique est cependant assez important.

Quant à la zone verte, elle serait divisée en trois parties spécifiques : un espace pédagogique, une zone naturelle et une zone de délassement.

C. Terril du Crachet (site 43)

Ce terril a fait en 1994, l'objet d'une étude d'incidences sur l'environnement en vue d'une exploitation des schistes rouges et des schistes noirs.

L'exploitation des schistes provoquerait certains impacts sur la valeur écologique du site et la disparition des milieux les plus riches en espèces intéressantes. Tout d'abord la disparition des végétations des zones de combustion sans que celles-ci ne puissent se reconstituer après l'exploitation.

La disparition de pelouses à Filago (la cotonnière) qui pourraient se réinstaller après l'exploitation mais des espèces typiques seraient sans doute condamnées.

Les mares où se reproduisent une espèce de batracien l'alyte accoucheur seraient détruites.

D. Terrils Ste Henriette (site 40), St Joseph (site 42), le 17 (site 41)

Ce groupe de terrils boisés forme un cirque de verdure. Ils constituent donc un ensemble qui donne un aspect agréable et qui rénove totalement le paysage semi-urbain de la commune. Les sites sont classés depuis 1976.

Le terril Ste Henriette présente un boisement de bouleaux et des vieux peuplements artificiels de robiniers.

Les flancs du terril St Joseph sont dominés par les frênes et les robiniers faux accacia.

Le terril 17 possède un boisement relativement jeune.

Références

- TOUBEAU Ch. - 1989 - L'entomofaune circulante du versant sud du terril Héribus. Travail de fin d'étude à l'Université d'Etat à Mons, 252p.
- BUREAU D'ETUDE GM sa - 1994 - Etude d'incidences sur l'environnement relative au projet de valorisation du terril du Crachet. Communes de Frameries et Mons, 227p.
- PRIGNON, J.C, CAUFRIEZ, E., PIERRART, P. - non daté - Le terril Héribus. Centre d'Ecologie Appliquée du Hainaut, 65p.
- PHRAGMITES - 1994 - Propositions d'aménagement du terril n°118-119 à Havré, 21p.

3.1.3.3.5. Les carrières

A. Carrières de craie

Jusqu'à la fin du 19^e siècle, les sites des carrières actuelles d'Obourg étaient occupés par des bois, des landes, des prairies humides et des champs.

Dès le début du 20^e siècle, la situation va beaucoup évoluer. Les travaux sur le canal, la création de l'autoroute et l'exploitation de la craie bouleversent l'intérêt écologique de la région. Les premiers grands plans d'eau apparaissent en 1960. La partie ouest a cessé d'être exploitée en 1995 tandis que dans la partie est, l'exploitation de la craie a repris récemment après une interruption depuis 1982. Actuellement, la carrière 5 est encore en exploitation (figure 3).

Les carrières d'Obourg (sites 13 et 14) se situent entre le canal du Centre et l'autoroute de Wallonie. Un site comprenant 3 grandes pièces d'eau (car. 1, 2 et 3) s'étend à l'ouest du village d'Obourg par contre les carrières 4 et 5 sont creusées à l'est d'Obourg.

La Cimenterie d'Obourg extrait la craie selon le procédé de fabrication, par voie humide (cuisson d'une pâte) en raison de la présence de matières premières tendres, riches en eau et facilement délayables.

Dans un souci de protection de l'environnement, la Cimenterie a mis en place, en mars 1996, des nouveaux filtres à manche destinés à dépoussiérer l'air nécessaire au refroidissement du clinker (roche cristalline artificielle obtenue par cuisson de la pâte : chaux, silice, alumine, oxyde de fer). La même année, deux nouveaux silos cylindriques fermés et de nouvelles installations de stockage et de transports couverts de matières ont été mis en service. Ces améliorations permettent de réduire de manière appréciable la quantité de poussière diffuse et le bruit.

Une autre manière de préserver les ressources naturelles est la valorisation des sous-produits industriels réutilisés comme matières premières ce qui permet entre autre de diminuer les quantités de craie consommées et de réduire les quantités de sous-produits destinés aux décharges.

La formation de nouveaux milieux résultant des activités d'extraction induit néanmoins une richesse floristique et faunistique peu commune.

L'essentiel de la carrière est souvent constitué d'un plan d'eau de taille variable. Ce chapelet de lacs s'intègre dans une mosaïque régionale de zones humides. Citons notamment les marais d'Harchies-Hensies-Pommeroeul, les marais d'Hautrage, l'étang d'Erboeul, ...

Cependant, chaque carrière présente des caractéristiques propres qui favorise une faune et une flore spécifiques. En voici quelques exemples.

Les grands fonds de la carrière 4 attirent les canards plongeurs et les grèbes huppés qui affectionnent les eaux profondes qui ne gèlent pas.

Le cormoran et le goéland cendré fréquenteront davantage les grandes étendues d'eau de la carrière 1.

Les petites mares qui bordent le lac de la carrière 2 accueillent divers batraciens (3 espèces de crapaud dont le crapaud calamite et le crapaud accoucheur, la grenouille rousse et 2 espèces de tritons).

Les landes calcaires formées sur le plateau de la carrière 4 abritent un cortège floristique très riche.

Les falaises de craie sont un lieu de nidification idéal pour les hirondelles des rivages. Elles ont été observées dans la carrière 4.

Ces sites représentent également une halte pour les espèces migratrices, à ce titre, il est donc essentiel de préserver ces milieux.

Selon des relevés et des observations réalisées en 1994 (Dendal et al, 1995), 36 espèces végétales assez rares à rares ont été notées sur l'ensemble des sites, quant à l'avifaune, 135 espèces ont été vues au moins une fois sur un des sites. Ce nombre, comparé au 347 espèces de l'avifaune de Belgique, indique l'attrait qu'exercent les carrières d'Obourg sur l'avifaune.

Il ne faut cependant pas oublier que cette avifaune inféodée aux milieux humides a remplacé les espèces forestières qui occupaient la région avant que l'exploitation de la craie ne commence.

A Harmignies, l'ancienne carrière de craie et de silex du Caufour (CBR) présente également de nombreux intérêts écologiques.

Les falaises crayeuses sont colonisées en partie par la centranthe rouge, espèce très rare dans le Hainaut. On observe également des zones de pelouses à origan, hélianthème jaune, brome stérile, vipérine ... ainsi que des fourrés arbustifs dominés par le budléia.

Tableau 5 : Sites charbonniers désaffectés du secteur de Mons
(situation en période d'exploitation)

Communes	Dénomination	Surface du site en ha	Surface du terril en ha
Flénu	Turlupu 1	0.800	0.800
Flénu	Turlupu 2	1.000	1.000
Flénu	Turlupu 3	0.100	0.100
Ghlin	Ghlin	14.676	14.676
Jemappes	N°s27-28	22.457	12.000
Jemappes	Morette	0.800	0.800
Jemappes	Belle et Bonne	28.53	8.871
Jemappes	Auflette	-	-
Flénu	21 des Produits	0.200	0.200
Flénu-Jemappes	Ste Félicité 21	13.083	9.526
	23 des Produits		
Cuesmes-Flénu	N°s 14-17 et Siège social	33.399	20.583
Flénu	?	0.500	0.500
Flénu	N°10 L'Anglais	4.500	4.500
Flénu	Ste-Henriette		
Flénu	N°18 Produits		
Flénu	N°12 St-Louis	17.856	14.544
Flénu	N°16 St-Joseph	-	-
Flénu	N°s25-26 des Produits	7.241	7.241
Flénu	S. social Produits	1.315	-
Flénu	Produits n°25	6.416	4.343
Cuesmes	L'Héribu	39.608	18.245
Cuesmes	Bassin de l'Arsenal	15.992	-
Flénu	7/12 Crachet	27.734	17.345
Ciply	Ciply	6.550	3.550

Il faut noter aussi l'intérêt des talus crayeux et limoneux le long de la route N40 qui sont également colonisés par la centranthe rouge et par une petite colonie d'hirondelles de rivage (côté est, partie supérieure du talus). Les grandes parois limono-crayeuses des carrières en activité présentent aussi des potentialités pour cette espèce.

Ce site est entouré d'une friche arbustive et herbacée diversifiée.

B. Exploitation des phosphates : site de la Malogne (site 45)

Dans le bassin de Mons, l'exploitation des phosphates débute en 1872 à Cibly avec l'extraction des nodules phosphatés contenus par le poudingue de la Malogne et dès 1874, les premiers industriels se lancent dans l'extraction de la craie brune phosphatée.

De Cuesmes à Havré en passant par Hyon, Cibly, Mesvin, Spiennes et St-Symphorien, tout le flanc sud du bassin verra se développer de nombreuses sociétés. L'arrivée des phosphates étrangers précipite alors le déclin de cette industrie, les carrières étant abandonnées ; la dernière exploitation à St-Symphorien fermera ses portes au début des années 50.

Les anciennes phosphatières cuesmoises forment ainsi le plus grand ensemble souterrain accessible de Belgique. S'étendant sur plus de 100 ha, le site et son environnement offrent de multiples intérêts dans les domaines de :

- l'archéologie industrielle,
- l'histoire sociale,
- la biologie,
- la géologie et l'hydrogéologie,
- la paléontologie.

Au niveau écologique le site est surtout important comme lieu-refuge pour diverses espèces de chauve-souris. Ce site est classé par la Commission Royale de Monuments et des Sites.

Il faut noter aussi que les terrains en surface sont classés en réserve domaniale gérée par la DNF.

Ce site fait l'objet d'un projet d'exploitation touristique.

Références

- DENDAL A., VERHAEGEN JP., DUPRIEZ P. & SWINNEN V. - 1995 - Observations botaniques et zoologiques dans les carrières d'Obourg en 1994. Bull. Soc. Roy. Nat. Mons-Borinage, 58, 81p.

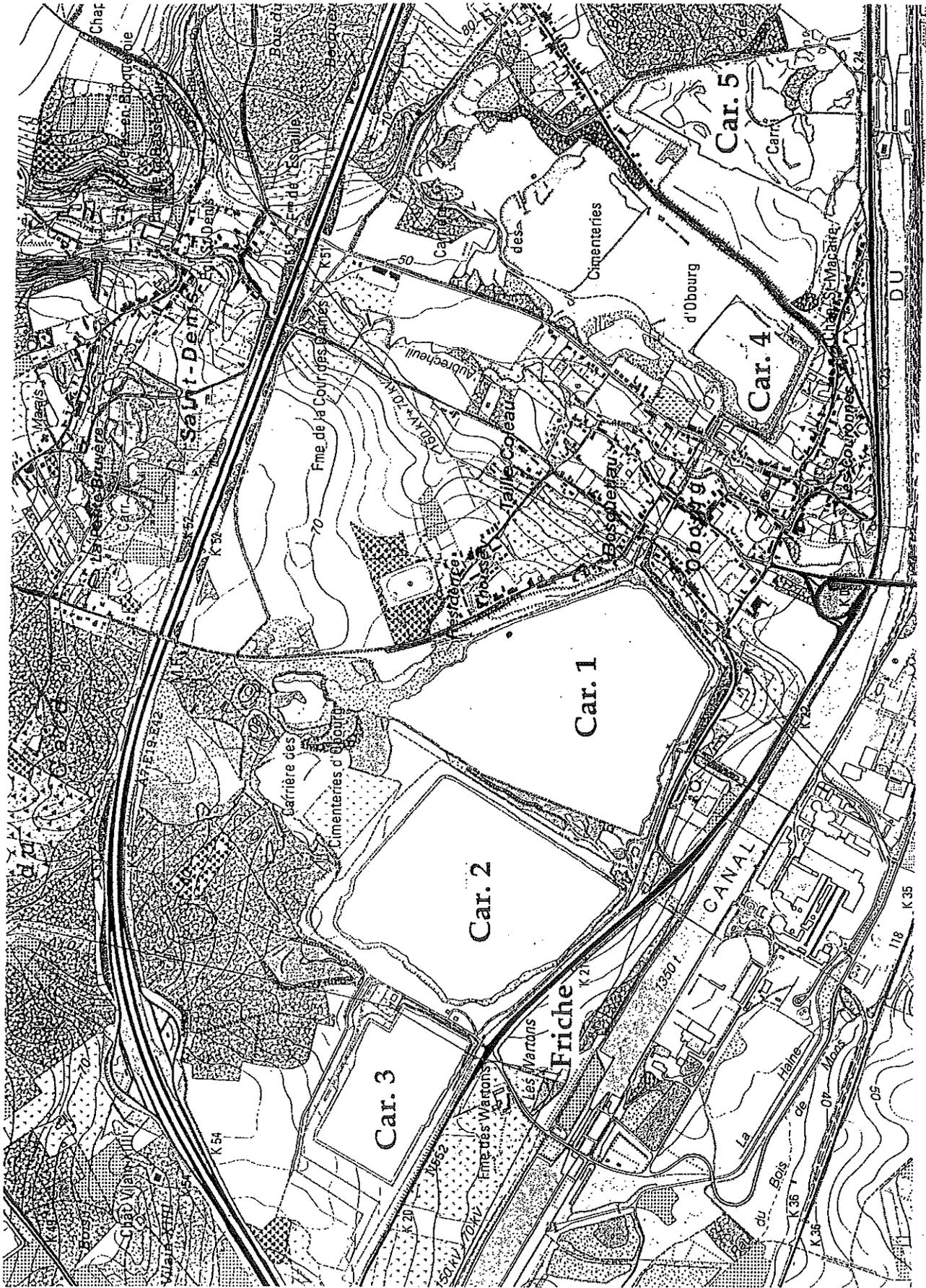


Figure 3 : Localisation des différentes carrières à Obourg

3.1.3.3.6. Les parcs

Dans le cadre de l'étude du milieu naturel de la commune de Mons, une prospection des parcs a été réalisée.

Tout en remplissant leur fonction d'espaces verts en milieu urbain, la plupart de ces parcs sont de type classique : pelouses tondues, arbres isolés, allées d'arbres, parterres de fleurs. On y rencontre cependant des arbres de bel aspect et quelques variétés relativement rares.

A titre d'exemple, on peut citer le Parc Gossuin (site classé) qui possède quelques raretés dendrologiques : févier d'Amérique inermis, frêne commun pleureur, érable sycomore de la variété *Leopoldii*, angélique de Chine.

Le parc du Waux-Hall (site 38) offre une belle diversité d'espèces cultivées dont le noyer noir avec ses 330 cm de circonférence et ses 30 m de hauteur. Ce site est classé.

Le cimetière de Mons (site 37) où l'on observe des arbres dont le port et la taille sont notables : hêtre commun de plus de 20 m de haut, érables argentés, se distingue par une avifaune quelque peu intéressante : chouette chevêche, chouette hulotte, pic épeiche, pic vert, troglodyte, ... (site classé).

Un recensement des espaces verts publics de Mons intra-, extra-muros et de toute la commune est présenté au tableau 6. Il est à noter que deux terrils (Ste Henriette et Héribu) y sont repris.

A cet inventaire, on peut ajouter le relevé des arbres remarquables (annexe 1).

Huit espaces verts sont classés par la Commission Royale des Monuments et des Sites.

3.1.3.3.7. Les réserves naturelles

Trois réserves naturelles sont recensées sur le territoire de Mons. Deux sont gérées par les RNOB, la troisième est domaniale et gérée par la Division Nature et Forêt du Cantonnement de Mons.

A. Réserve de Thieu (site 27)

Située en bordure du territoire sur les communes de Havré, Thieu et Boussoit, elle est divisée en deux parties :

- la partie principale de ± 13 ha, à l'est de la Haine, est propriété des Ciments d'Obourg et des RNOB et est classée au plan de secteur en zone d'espaces verts et zone d'extraction.
- la seconde partie de ± 15 ha, à l'ouest de la Haine est propriété d'Electrabel, des RNOB et de privés. Elle est classée en zones d'espaces verts et zone artisanale.

Côté ouest de la Haine, il s'agit principalement de prairies marécageuses ainsi que d'anciennes carrières inondées. Les milieux représentés sont : un plan d'eau bordé de zones marécageuses, de petites mares temporaires, le reste étant formé d'une friche à calamagrostis commun, de boulaies, de saulaies et de ronciers.

Côté est, se trouve une zone de schlamms (résidus fins d'industries) colonisée par des espèces herbacées, avec une grande pièce d'eau peu profonde, appréciée par de nombreux batraciens.

B. Réserve de Ghlin (site 2.3)

Dépression humide formée par la confluence des ruisseaux de la Briserie et d'Erbisoeul, ce site de propriété privée est géré par les RNOB. Il est classé au plan de secteur en zone forestière et zone rurale d'intérêt paysager.

On retrouve sur ce site à la fois des vestiges de végétations originelles telles : lande à bruyère sèche, lande à bruyère tourbeuse, aulnaie oligotrophe, mais aussi des unités moins caractéristiques comme une roselière à roseau commun, une aulnaie eutrophe dû à la construction du chemin de fer, mais surtout à la pollution du ruisseau d'Erbisoeul.

C. Réserve domaniale de la Malogne (site 45)

Située sur un ancien site carrier, la réserve naturelle de la Malogne est constituée par un boisement semi-naturel. Son intérêt écologique réside principalement par la présence de diverses espèces de chauves-souris dans les anciennes cavités de la carrière.

Cette réserve a été créée en 1987. Elle occupe une surface de plus de 5 ha.

Tableau 6 : Relevé des espaces verts publics

(d'après le Service de l'urbanisme)

Ancienne commune		N°
Mons intra-muros	Square Verlaine	31 A
	Parc de la Prison	B
	Parc Communal (Place du Parc)	SC C
	Parc du Musée Jean Lescart	SC D
	Parc de l'Hôtel de Ville	E
	Jardin du Mayor	F
	Parc du Beffroi	SC G
	Square Saint-Germain	SC H
	Square Roosevelt (zone de protection de SC)	I
	Parc Gosuin (privé)	SC J
	Tour du Val des Ecoliers	SC K
	Square Anc. Trouille	L
	Mons extra-muros	Parc des Ursulines
Parc devant Hopital A. Paré		33
Cimetière de Mons		SC 37
Waux-Hall		SC 38
Cuesmes	Jardin public	
	Ecole Communale - Verger - Plaine de jeux	
	Ferme Cuche	
Flénu	Hall Omnisport	42.2
	Terril Sainte-Henriette	40
Ghlin	Parc du Joncquoy	19
Havré	Château d'Havré	24
Hyon	Terril de l' Héribu	46
	Parc + étangs	34
	Square de l'Europe	35
Jemappes	Place de Jéricho	
	Parc Communal	28
Mesvin	Place	
Obourg	Parc	
Saint-Symphorien	Place	

SC : Site classé par la Commission Royale de Monuments et des Sites

3.1.3.4. CARTE DU RESEAU ECOLOGIQUE

La carte du réseau écologique reprend donc l'ensemble des zones naturelles présentant un intérêt à différents niveaux sur le territoire. Ces zones sont réparties en trois grandes classes : zones centrales (ouvertes ou fermées), zones de développement (ouvertes ou fermées) et zones de liaison (voir cartes 2.3.1.1.a et b).

Ce travail d'inventaire a été réalisé à l'échelle du 1/10.000 grâce à une prospection de terrain sur l'ensemble du territoire communal effectué en mai et juin 1997.

Les données existantes, l'étude de Phragmites ainsi que la Carte d'Evaluation Biologique (feuille 45 au 1/25.000) ont permis de compléter l'approche de terrain.

Il est évident que dans des délais aussi courts et sur un territoire aussi vaste, il est impossible de répertorier dans les moindres détails tous les éléments naturels. Cette carte pourra donc être complétée par la suite, notamment dans le cadre des groupes de travail spécifiques qui seront mis en place.

A la lecture de la carte de Mons, on constate que le réseau est relativement bien fourni. Il existe néanmoins quelques zones de faiblesse où certains aménagements pourraient être envisagés :

- entre la lisière sud du Bois de Baudour et Ghlin (zone industrielle et urbanisée) ;
- au centre au niveau de Nimy et du Faubourg St-Lazare où les mares sont notamment un peu perdues ;
- au sein des zones urbaines de Jemappes - Flénu - Cuesmes et Mons ville ;
- à l'est, entre le Bois d'Havré et du Rapois ; la zone de liaison du "Champ du Bosquetiau" étant un peu isolée ;
- au sud, en dehors des zones de vallées et des carrières, au niveau des grandes terres agricoles.

La carte du réseau écologique porte la référence 2.3.1.1. A et B (intra-muros).

N°	SITES	CLASSEMENT RÉSEAU ÉCOLOGIQUE	PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES
1	Bois de Baudour	Zones centrale, développement, fermées	Chênaie-charmaie à jacinthe des bois, chênaie-acidophile, hêtraie à jacinthe des bois, pinèdes, ...
2	Bois de Ghlin	Zones centrale, développement, fermées	Chênaie-charmaie à jacinthe des bois, chênaie acidophile, hêtraie à jacinthe des bois, pinèdes, ... Loriot - pouillot siffleur - pic noir
2.1	Etangs de Ghlin	Zone centrale ouverte	Plan d'eau mésotrophe et roselières
2.3	Réserve naturelle de Ghlin	Zones centrales ouverte et fermée	Zone humide, roselière, aulnaie
2.4	Bois d'Anchin	Zones centrale, développement, fermées	Chênaie-charmaie à jacinthe des bois, chênaie, hêtraie acidophiles, pinèdes
3	Bois des Dames	Zones centrale, développement, fermées	Chênaie, hêtraie acidophiles, plantations récentes de résineux
4	Bois Vilain XIII	Zones centrale, développement, fermées	Chênaie acidophile, peupleraie, parc château
5	Bois du Gard	Zones centrale, développement, fermées	Chênaie acidophile, pinèdes
5.1	Anciennes carrières "La petite Bruyère"	Zones centrales ouvertes, zone développement fermée	Parois rocheuses, pelouses semi-naturelles, friches herbacées, fourrés arbustifs de recrues divers, peupleraies
6-7	Bois d'Hayon, Bois de la Vignette	Zone centrale fermée	Hêtraie à anémone, hêtraie à jacinthe des bois, ormaie-frênaie alluviale
7.1	Zone humide du Bois de la Vignette	Zone centrale ouverte	ensemble de mares forestières
8.1	Etangs St-Denis	Zone centrale ouverte	Plan d'eau mésotrophe, roselière, saulaie humide
10.1	Bois des Aulnois	Zones centrale, développement, fermées	Hêtraie à anémone, à jacinthe des bois, chênaie à jacinthe des bois, peupleraie
10	Ancienne carrière "La Haute Folie"	Zones centrale, développement ouvertes	Ancienne carrière de silex, avec paroi limoneuse colonisée par une petite population d'hirondelle de rivage ; petite mare avec présence de tritons, friche herbacée menace de remblaiement
11	Bois de Becquerau	Zone centrale fermée	Hêtraie et chênaie à jacinthe des bois
12	Bois Brûlé	Zone centrale fermée	Hêtraie et chênaie à jacinthe des bois, pelouses et landes
13	Carrière d'Obourg ouest	Zone développement ouverte, zone centrale fermée, zone développement fermée	Plans d'eau profonde (bassin de sédimentation) chênaie acidophile, zone de recrues divers arbustifs Dortoir à laridés - grand cormoran
14	Carr. d'Obourg est	Zone centrale, développement ouvertes, zone centrale fermée	Carrières à l'abandon et en activité, avec parois verticales crayeuses, zones de pelouses, friches herbacées, zone de recrues arbustifs divers, plan d'eau
15	Bois de la Taille des Vignes	Zone centrale fermée	Hêtraie à anémone

N°	SITES	CLASSEMENT RÉSEAU ÉCOLOGIQUE	PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES
16.1	Ancien canal à Havré	Zone développement ouverte	Ancien canal avec végétation de berge assez diversifiée
17	Bois de Festinoy	Zones centrales ouvertes, fermées, zones de développement ouvertes, fermées	Prairie humide à l'abandon avec zones de roselière à baldingères, roseaux, jonchaie à jonc glauque, cariçaie, se recolonisant par divers saules. Friche herbacée à fromental, riche en espèces à fleurs, chênaie à charme - peupleraie + saulaie humide - plan d'eau potentiellement intéressant pour l'hivernage de diverses espèces d'oiseaux - dortoir à laridés
18	Grand Large	Zone de liaison	Parc arboré + petit plan d'eau
19	Parc du Jonquoy	Zone de liaison	Ensemble de haies vives, vieux vergers et quelques mares intéressantes pour les batraciens
20	Faubourg St-Lazare	Eléments de liaison et zones de développement ouverts	Ensemble de peupleraies et plantations feuillues diverses + étangs avec berges assez naturelles
21.1	Plaine de la Haine à Nimy	Zone de développement fermée	Boisement semi-naturel à base de robinier, faux-accacia, saulaie humide à la base du teruil, petites mares intéressantes pour les batraciens
23	Terril de Havré	Zone de développement fermée	Roselières à roseaux, massette, iris, ... magnocariçaies, mégaphorbiaie à reine des prés, saulaie humide nitrophile + petite mare près du chemin de fer avec entre autres la grenouille verte
23.1	Zones humides au nord et à l'est du Terril de Havré	Zones centrales ouvertes et fermées	Ensemble de mares situées en zone de pâturage abritant diverses espèces de batraciens, dont la dernière station du pélobate brun
25	Mares du Faubourg d'Havré	Zone de développement ouverte	Chênaie acidophile et chênaie à jacinthe des bois
26	Bois du Rapois	Zone centrale fermée	Plan d'eau eutrophe, roselière et saulaie humide
26.1	Zone humide du Bois du Rapois	Zone centrale ouverte	Plan d'eau, mares temporaires et persistantes, friche herbacée, saulaie- boulaie humide, roselière
27	Réserve naturelle de Thieu	Zones centrales ouverte et fermée	Parc arboré avec massifs arbustifs - aménagé
28	Parc de Jemappes	Zone de liaison	Prairies humides à l'abandon recolonisées en grande partie par divers arbustes (saules, sureau noire, aubépine) où subsistent des zones de roselières plantation de peupliers
28.1	Zone humide au nord du parc de Jemappes	Zone de développement ouverte	

N°	SITES	CLASSEMENT RÉSEAU ÉCOLOGIQUE	PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES
28.2	Étang et boisement "La Quéwette"	Zones de développement ouverte et fermée	Étangs avec végétation de berge peu développée + boisement à base de saulaie humide, aulnaie et peupleraie Grand cormoran - gorge bleue - busards traquets
29	Marais de Cuesmes	Zone de liaison	Peupleraie avec peu de végétation semi-naturelle en sous-étage
30	Marais de l'Arsenal (Poire d'Or)	Zones centrales fermées	Saulaie humide, roselière + petites mares
32	Parc des Ursulines	Zone de liaison	Parc arboré
33	Parc devant A. Paré	Zone de liaison	Parc arboré
34	Parc d'Hyon	Zone de liaison	Parc arboré
35	Square Europe	Zone de liaison	Parc arboré
36	Friche des casemates	Zone de liaison	Parc arboré
37	Cimetière de Mons	Zone de liaison	Parc arboré
38	Waux Hall	Zone de liaison	Parc arboré
39	Les Pichepots	Zones centrales fermée et ouverte	Saulaies humides, roselière mégaphorbiaies - mares
40	Terril Ste-Henriette	Zone de développement fermée	Boisement à base de bouleaux, robiniers
41	Terril du Dix-sept	Zone de développement fermée	Boisement à base de bouleaux, robiniers zone de pelouses semi-naturelles
42	Terril St-Joseph	Zone de développement fermée	Boisement à base de frênes, robiniers et bouleaux
42.1	Terril Les Produits	Zone de développement ouverte	Terril en partie exploité comportant des zones arborées, arbustives et des zones de pelouses semi-naturelles
43	Terril Mont Ostène	Zones développement fermée et ouverte	Boisement à base de bouleaux, robiniers et zones de pelouses semi-naturelles
44	Carr. du Crachet	Zone centrale ouverte	Ancienne carrière de craie avec parois verticales de craie et de limon dans la partie supérieure (site potentiel pour l'hirondelle de rivage), zone de pelouses friches herbacées et arbustives
45	Réserve naturelle de la Malogne	Zone centrale fermée	Ancienne carrière boisée avec zones de fourrés arbustifs, site d'intérêt herpetologique
46	Mont de l'Héribu	Zones développement ouverte et fermée	Boisement mélangé assez diversifié, zone de fourré arbustif dans la partie supérieure, petites mares assez riches en batraciens
46	Trou au Sable (sud-ouest de l'Héribu)	Zone de développement fermée	Zone de recolonisation arbustive et zone de pelouse semi-naturelle, site intéressant pour diverses guêpes et abeilles solitaires

N°	SITES	CLASSEMENT RÉSEAU ÉCOLOGIQUE	PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES
49	Fontaine à Crayons le long de la Trouille	Zone centrale fermée	Aulnaie nitrophile alluviale + bel alignement de saules têtards
49.1	Chât. de Beugnies	Zone développement fermée	Parc boisé et étang
49.2	Les Raches	Zones centrales fermée et ouverte	Peupleraie humide, saulaies avec zones de roselières, magnocariçaises à laïche aigue avec présence d'iris, de glycérie aquatique ...
49.3	Mont de Pré	Zone centrale fermée	Zone marécageuse le long d'un ancien bras mort de la Trouille et boisement semi-naturel sur calcaire (chênaie à charme, érablière, fourrés thermophiles)
49.4	Le Bocage	Zone de liaison	Végétation rivulaire le long de la Trouille herbacée et arborée (vieux saules)
50	Bois là Haut ou Bois de Mons	Zone centrale fermée et zone développement fermée	Chênaie-charmaie + pinèdes
50.1	Mont Panisel	Zone centrale fermée + zone de liaison	Chênaie-charmaie + parc arboré
51	Les Rogneaux	Zone centrale fermée	Boisement mélangé à base de robiniers érables sycomores avec un sous-bois dense de sureau noir, aubépine, ...
52	Bois d'Havré	Zone centrale fermée	Chênaie-hêtre à jacinthe des bois, chênaie acidophile Pic noir - hirondelle de rivage
53	Etangs "Les Phosphates"	Zones centrales ouverte et fermée	Plans d'eau avec zone de roselières, de magnocariçaise, boisements semi-naturels recolonisant les anciennes carrières, zones de pelouses et friches herbacées
54	Terril du Rapois	Zone de développement fermée	Boisement semi-naturel recolonisant les versants du terril
55	Bois du Plantis	Zone centrale fermée	Chênaie-charmaie à jacinthe des bois
56	Bois du Foyau	Zone de développement fermée	Peupleraie
57	Abbaye de Belian	Zone de liaison	Parc arboré
58	Terril de Ciplly	Zones développement ouverte et fermée	Boisement à base de bouleaux, fourrés arbustifs (aubépine, rosier des chiens, noisetiers, merisier) zone de pelouse à épervière pilloselle, organ
59	Anc. carr. de Ciplly	Zone centrales fermée et ouverte	Ancienne carrière de craie, avec parois verticales, pelouses, fourrés arbustifs et zones boisées
59.1	Ancienne carrière "Tir à Pigeons"	Zone centrale fermée	Ancienne carrière en grande partie boisée
60	Marais de Spiennes	Zone centrale fermée, zone développement ouverte et fermée	Aulnaie et saulaie humides, peupleraies humides à sous-bois diversifié, roselière et magnocariçaise, prairie humide à flore nitrophile Litorne - draine

N°	SITES	CLASSEMENT RÉSEAU ÉCOLOGIQUE	PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES
61	Chât. de Marchiennes	Zone de développement fermée + zone de liaison	Chênaie-charmaie, peupleraie à sous-bois diversifié, zone de parc arboré
62	Bois de Nouvelles	Zone de développement fermée + zone de liaison	Chênaie-charmaie
63	Carr. d'Harmignies	Zone de développement ouverte	Grandes parois crayeuses et limoneuses fourrés arbustifs thermophiles, pelouses, friches herbacées Petits rapaces - buse variable
63.1	Talus de la RN40	Zone centrale ouverte	Parois crayeuses et limoneuses dans la partie supérieure, avec colonie d'hirondelles de rivage, présence de la centranthe rouge sur les parois
64	Ancienne carrière "Le Caufour"	Zone centrale ouverte	Ancienne carrière de craie, avec grandes parois recolonisées par la centranthe rouge pelouses à héliaanthème jaune, linaire cymbalaire, ...
65	Vergers hautes tiges à Harveng	Zone de développement ouverte	Vieux verger hautes tiges potentiellement intéressant pour divers espèces d'oiseaux
66	Etangs "Chapelle Blanche Madame" à Harveng	Zone centrale ouverte	Plan d'eau et roselière à massette et roseaux, présence du vanneau huppé, rousserole effarvatte, foulque macroûle, grenouille verte, ...
A	Ensemble de prairies pâturées à Ghislaye	Zone de liaison	Ensemble de prairies, avec présence de haies vives, gros talus, arbres isolés
B	"Les Dons" - Ghlin	Zone de liaison	Ensemble de prairies, avec présence de haies vives, boisements, arbres isolés, alignement de peupliers et saules têtards
C	Vieille Haine - Ghlin	Zone de liaison	Vaste ensemble de prairies et de cultures avec de nombreuses haies vives, alignements de peupliers, saules têtards, peupleraies, petites zones humides
D	"Point du Jour " à Mesvin	Zone de liaison	Vaste ensemble de prairies parcourues par la Wampe et la Trouille, avec présence de nombreuses haies vives, alignements de saules têtards
E	Vallée de la Trouille entre Mont de Pré et le Bocage		Héron cendré - hibou moyen-duc - martin-pêcheur - bruant jaune
F	Champs du Bosquetiau	Zone de liaison	Ensemble de prairies parsemées de mares temporaires avec présence de haies libres alignement de peupliers, saules têtards et boisements divers

3.1.3.5. GLOSSAIRE

Aulnaie :

peuplement pur d'aulnes

Boulaie :

peuplement pur de bouleaux

Chênaie :

peuplement pur de chênes

Peupleraie :

peuplement pur de peupliers

Climax :

état d'une communauté végétale qui a atteint un stade d'équilibre durable avec les facteurs climatiques et édaphiques (du sol) du milieu en l'absence d'intervention humaine

Phragmitaie (= roselière) :

zone bordière d'une étendue d'eau où poussent les roseaux

Oligotrophe :

- en botanique, se dit d'une espèce végétale qui s'accommode fort bien d'un milieu très pauvre
- en limnologie, se dit d'un milieu aquatique dont les eaux contiennent peu de matières nutritives dissoutes, mais sont riches en oxygène

Mésotrophe :

milieu aquatique caractérisé par un déficit relatif en oxygène et un enrichissement en matières nutritives

Acidophile :

se dit d'une plante qui préfère les sols acides

Neutrophile :

se dit d'une espèce végétale qui recherche essentiellement les sols dont le pH est compris entre 6 et 7

Mégaphorbiaie :

prairie humide à hautes herbes

